



|

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018





LE SOMMAIRE

04	Le mot du président
06	L'organigramme
08	Le secteur cosmétique en quelques chiffres
12	L'année en bref
14	Les services adhérents
18	Les services «plus» FEBEA
24	Les activités 2018
44	Les publications FEBEA
54	Les bureaux
62	La table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT



La Cosmétique a confirmé, en 2018, qu'elle restait un secteur clé pour l'économie française. C'est un des rares secteurs où la France reste le leader mondial, et qui attire de grandes entreprises étrangères.

La force de marques prestigieuses, la capacité d'innovation et la qualité de nos produits sont largement reconnues. Contrairement à d'autres, notre secteur n'a connu aucune crise sanitaire majeure depuis une cinquantaine d'années, grâce à une réglementation considérée comme un modèle par de nombreuses autres régions car elle a garanti la sécurité du consommateur tout en permettant innovation, développement et conquête des marchés internationaux.

Mais de nombreux atouts de notre secteur restent, eux, méconnus.

Ainsi, la cosmétique en France, que la FEBEA représente, en tant qu'unique syndicat professionnel du secteur de la fabrication avec des entreprises fournissant plus de 95% des produits vendus sur notre territoire, c'est aussi :

- Un tissu économique très dense avec plus de 80% de TPE et PME ;
- Un savoir-faire transmis au sein de plus de 80% d'entreprises familiales ;
- Un ancrage territorial avec plus de 80% de salariés hors de l'Ile de France ;
- Un ambassadeur de l'excellence française avec plus de 50% du chiffre d'affaires réalisés hors de France ;
- Un atout économique majeur avec plus de 11 milliards d'euros d'excédent de la balance commerciale, après l'aéronautique et en concurrence avec les vins et spiritueux ;
- Des entreprises très engagées dans la réduction des inégalités hommes-femmes ;
- Un secteur très engagé sur les problématiques sociales et environnementales ;

- Des délais d'innovation courts et des procédés de R&D originaux appuyés sur un grand nombre d'acteurs externes ;

La filière représente aussi 115 000 emplois directs et 82 000 emplois indirects, a créé plus de 125 entreprises en 2016, a généré plus de 12 milliards de recettes fiscales, dépose annuellement plus de 1500 brevets.

Les exemples pourraient être multipliés.

Nous sommes pourtant confrontés à de nombreux défis :

- un contexte d'application réglementaire difficile, avec une surinterprétation des textes par les autorités françaises ;
- une inquiétude des consommateurs, particulièrement vive en ce qui concerne les produits cosmétiques ;
- une concurrence internationale de plus en plus vive, avec des pouvoirs publics locaux soutenant leurs entreprises.

Face à ces défis, et comme l'illustre ce rapport, nous intervenons pour appuyer nos adhérents en mettant à leur disposition experts et outils et en défendant leurs intérêts et en renforçant l'information sur notre secteur tant auprès des autorités, que des media ou des différentes parties prenantes.

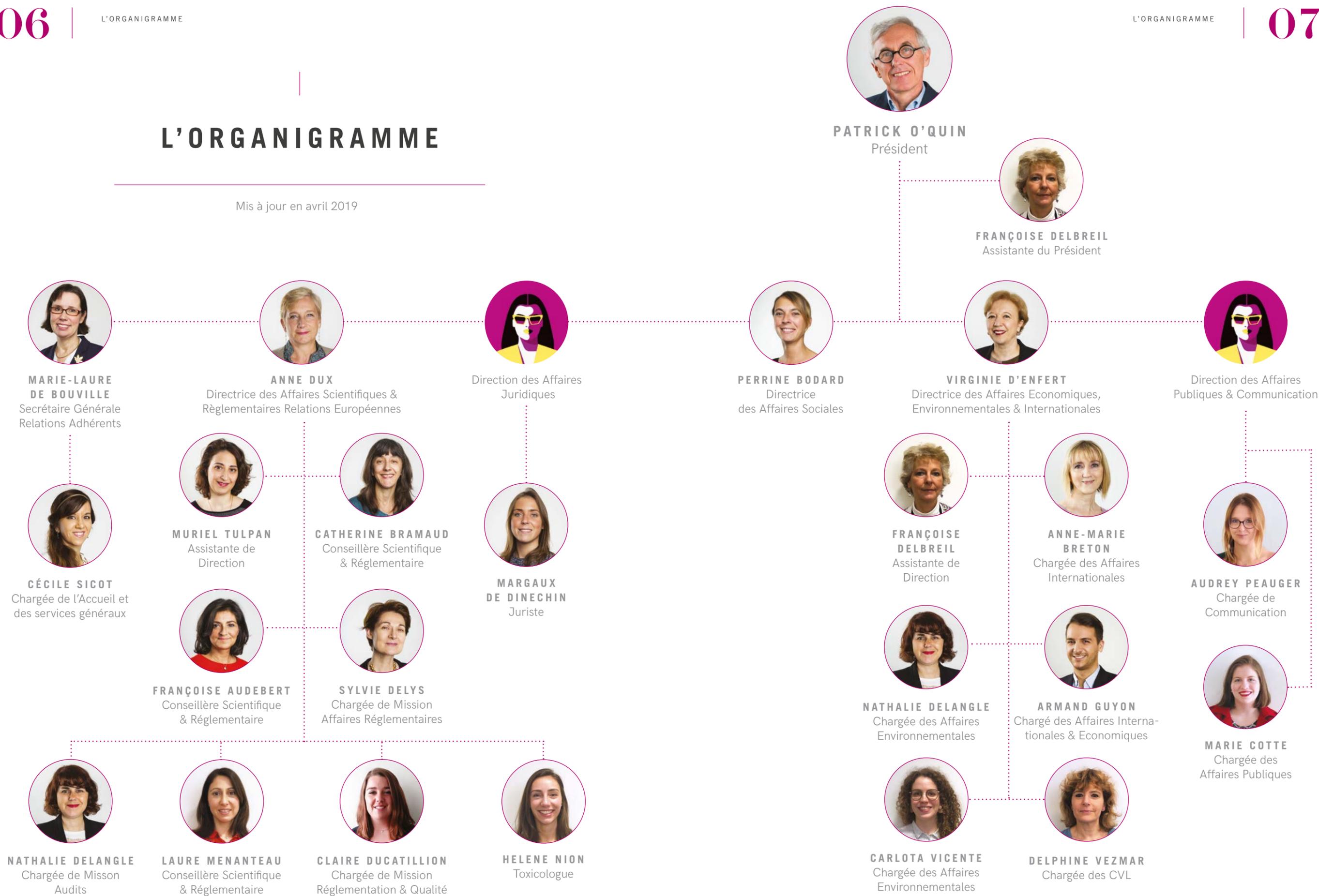
Défense de nos produits et de nos savoir-faire, bonne information de nos parties prenantes, appui face aux demandes des autorités, réponse aux questions, études et livres blancs ont émaillé l'année 2018 des collaborateurs de la FEBEA. Vous en trouverez quelques éléments dans les pages qui suivent.

Bonne lecture !

PATRICK O'QUIN
Président

L'ORGANIGRAMME

Mis à jour en avril 2019



LE SECTEUR COSMÉTIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

LA FEBEA, C'EST

+ DE
125
ANS
AU SERVICE
DES ENTREPRISES


95%
DU CA EN FRANCE
EST RÉALISÉ PAR NOS
ADHÉRENTS



164 000

EMPLOIS DIRECTS
POUR LA FILIÈRE



66,7%

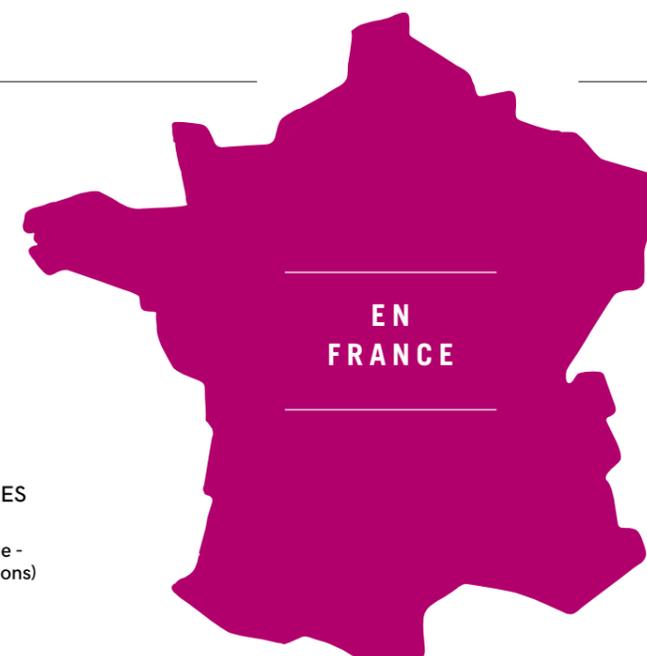
DES SALARIÉS SONT
DES FEMMES



24

MRD€

CHIFFRE D'AFFAIRES
2018
(fabrication cosmétique -
domestique et exportations)



14,5

MRD€

D'EXPORTATIONS



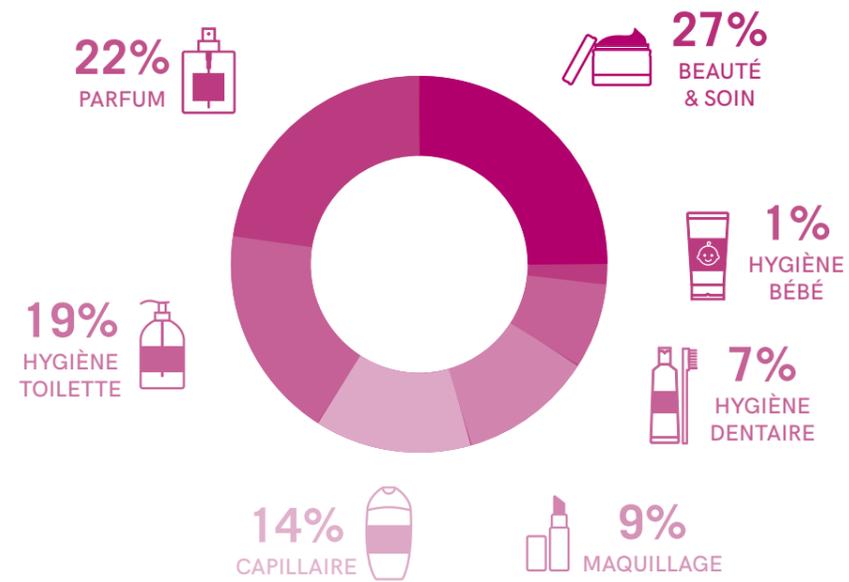
SECTEUR
CONTRIBUTEUR À
LA BALANCE
COMMERCIALE



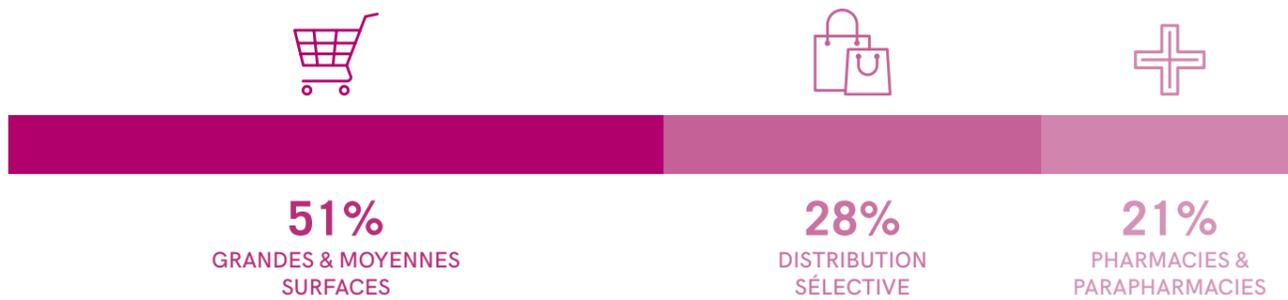
3/4

DES EXPORTATIONS
FRANÇAISES SONT DES
SOINS ET PARFUMS

VENTES DE PRODUITS PAR CATÉGORIES (en %)



VENTES DE PRODUITS PAR CIRCUITS EN VALEUR (en %)



RAYONNEMENT INTERNATIONAL (en €)



LES EXPORTATIONS FRANÇAISES DE COSMÉTIQUES



L'ANNÉE EN BREF



JANVIER

ÉVÈNEMENT
Table ronde décryptage de l'arrêt Coty - distribution sélective

WEBINAIRE
• Produits cosmétiques biologiques et naturels
• Comment recueillir les informations pertinentes sur les matériaux d'emballage cosmétiques ?



AVRIL

WEBINAIRE
• Etiquetage à l'international
• Quel parcours pour l'élaboration des textes législatifs et Règlementaires en France
• La parfumerie alcoolique



FÉVRIER

WEBINAIRE
• Comment recueillir les informations pertinentes sur les matériaux d'emballage cosmétiques ?
• Comment se préparer à une inspection ?



MAI

CAMPAGNE
Cosmétique et sécurité : contrôle, surveillance et information

ATELIER PRESSE
La sécurité & les cosmétiques

ÉVÈNEMENT
Renouvellement de la certification de délivrance des CVL dans la nouvelle version ISO 9001:2015

WEBINAIRE
• La cosmétovigilance : quelle organisation pour remplir mes obligations ?
• Contrôle des CVL : comment être conforme



MARS

CAMPAGNE
Cosmétique et environnement : des solutions pour progresser

ATELIER PRESSE
L'économie circulaire

WEBINAIRE
• La protection des données personnelles (RGPD), vous êtes tous concernés : comment vous y préparer ?

ÉVÈNEMENT
• Séance questions/réponses de la FEBEA



JUIN

ÉVÈNEMENT
• Assemblée Générale
3^{ème} Rencontre du bien-être : évolution(s)

WEBINAIRE
• Produits cosmétiques Biologiques et naturels



JUILLET

CAMPAGNE
Cosmétique et santé : la protection solaire c'est capital

WEBINAIRE
• Faut-il prendre en compte l'écotoxicité des matières premières utilisées en cosmétique ?



NOVEMBRE

CAMPAGNE
L'hygiène, on aime car elle est essentielle à notre bien-être et notre santé

WEBINAIRE
• Produits de protection solaire
• Les offres promotionnelles... Allons de l'avent !



SEPTEMBRE

WEBINAIRE
• Les huiles essentielles et les produits cosmétiques



DÉCEMBRE

ATELIER PRESSE
Les conservateurs en cosmétique

WEBINAIRE
• Quelles nouvelles règles pour les allégations cosmétiques



OCTOBRE

ATELIER PRESSE
Les applications mobiles & la cosmétique

ÉVÈNEMENT
Cosmetic World Tour



|

LES SERVICES ADHÉRENTS

- 16 | Des experts toujours disponibles
- 16 | Des outils pour se développer
- 16 | Une veille constante de l'information cosmétique
- 17 | Une voix commune des entreprises auprès des parties prenantes
- 17 | Une représentation du secteur auprès des partenaires
- 17 | Une voix commune des entreprises auprès des médias

LES SERVICES ADHÉRENTS

Soucieuse de répondre aux attentes de ses adhérents, la FEBEA propose des services qui leur sont exclusivement réservés

DES EXPERTS TOUJOURS DISPONIBLES

Les experts de la FEBEA accompagnent les adhérents en leur apportant quotidiennement des informations fiables, concrètes et «sur mesure». Par email ou au téléphone, les équipes de la FEBEA sont disponibles pour répondre aux questions dans leurs domaines de compétence :

- Affaires Publiques et Communication
- Economie
- Environnement
- Export - International
- Juridique - Fiscal
- Réglementaire
- Scientifique
- Social

La FEBEA sécurise les décisions de ses adhérents et leur évite de recourir à des prestations externes onéreuses.

Par exemple, les équipes relisent les contrats, aident les entreprises lors de contrôles des autorités, accompagnent les services RH dans la mise en œuvre de la Convention Collective de la Chimie, ou encore, vérifient la conformité des mentions sur les emballages de produits...

DES OUTILS POUR SE DÉVELOPPER

La FEBEA diffuse des FAQ, des argumentaires, des communiqués, pour aider ses adhérents à répondre aux sollicitations de leurs interlocuteurs internes comme externes.

Elle élabore également des recommandations et des guides, afin de partager les bonnes pratiques et de contribuer au bon développement de ses entreprises adhérentes.

Afin de permettre aux entreprises de disposer des éléments clés pour exporter, la FEBEA met à disposition des entreprises plus d'une centaine de fiches pays et de notes techniques, régulièrement actualisées.

UNE VEILLE CONSTANTE DE L'INFORMATION COSMÉTIQUE

La FEBEA effectue une veille permanente sur tous les sujets qui concernent et peuvent influencer le secteur cosmétique. Cette vigilance constante permet d'alerter les adhérents chaque fois que nécessaire, notamment via l'Extranet. La FEBEA partage également une veille médiatique et des réseaux sociaux afin de surveiller le débat public sur le secteur et alerter éventuellement ses adhérents sur les informations qui y circulent.

UNE REPRÉSENTATION DU SECTEUR AUPRÈS DES PARTENAIRES

L'une des missions de la FEBEA est de représenter ses adhérents auprès de partenaires. Ainsi, les experts de la FEBEA représentent les intérêts de ses adhérents auprès de divers organismes et contribuent notamment aux travaux du MEDEF, de Cosmetics Europe, de France Industrie, de la Fabrique de l'Industrie, des Instituts de Normalisation, de l'OPCA DEFI devenu OPCO2i, de l'UNIFAB ou encore de l'Union des Marques, de l'ARPP, de CITEO, de l'ILEC...



UNE VOIX COMMUNE DES ENTREPRISES AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

En tant qu'unique Syndicat professionnel du secteur, la FEBEA agit au nom de l'ensemble de la profession et dialogue avec les acteurs concernés (Ministères, Agences, ONG, associations de consommateurs, cercles scientifiques...).

Elle défend les intérêts de l'Industrie cosmétique pour :

- assurer un maximum de sécurité pour le consommateur,
- assurer le cadre le plus favorable au développement de l'activité de ses adhérents (fiscal, réglementaire, juridique, ...),
- favoriser la convergence des réglementations internationales avec le Règlement européen,
- limiter les impacts négatifs des projets isolés sur le secteur,
- assurer la libre circulation des biens de marchandises au sein de l'UE.

UNE VOIX COMMUNE DES ENTREPRISES AUPRÈS DES MÉDIAS

Porte-parole de l'industrie cosmétique, la FEBEA est amenée, tout au long de l'année, à publier des communiqués de presse pour valoriser les positions du secteur auprès des médias. Elle répond régulièrement aux sollicitations des journalistes dans ses domaines de compétences (scientifique et réglementaire, environnement, économique, international, juridique ou social) à l'occasion d'interviews ou d'ateliers presse, qu'elle organise spécialement pour les journalistes sur une thématique particulière.

A photograph of three children sitting on a large rock outdoors. The child on the left is a boy with blonde hair, wearing a blue and white striped long-sleeved shirt. The child in the middle is a girl with blonde hair, wearing a dark blue long-sleeved shirt. The child on the right is a boy with blonde hair, wearing a blue and black camouflage patterned long-sleeved shirt. They are all looking down at a map or document held by the boy on the left. The background is a bright, hazy landscape with mountains under a clear sky, suggesting a high-altitude or mountainous region. The lighting is warm and golden, indicating it might be late afternoon or early morning.

|
**LES
SERVICES
« PLUS »
FEBEA**

- 20 | Rendez-vous FEBEA
- 21 | Calendriers des lancements presse
- 21 | Documents d'export
- 22 | Audits Mutualisés
- 23 | Programme de qualité de l'outil industriel
- 23 | Labellisation des auditeurs
- 23 | Formation continue

LES SERVICES « PLUS » FEBEA

Ces services sont accessibles aux entreprises de cosmétique, adhérentes ou non à la FEBEA. Cependant, des tarifs privilégiés sont accordés à ses adhérents

RENDEZ-VOUS FEBEA

Les rencontres thématiques sont l'occasion pour les professionnels présents d'être informés et d'échanger directement avec les experts de la FEBEA, accompagnés de spécialistes.

Ainsi en 2018, une séance de questions/réponses sur les sujets d'actualité, organisée par le département des affaires scientifiques et réglementaires, a réuni plus d'une centaine de responsables des affaires réglementaires.

Comme chaque année également, la FEBEA a clôturé le Congrès de Chartres organisé avec la « Cosmetic Valley » du mois de novembre par une séance de questions / réponses.

WEBINAIRES

Depuis 2016, la FEBEA organise des webinaires sur des thématiques scientifiques, réglementaires, juridiques et sociales, internationales ou environnementales. Lors de ces réunions interactives par visioconférence, les participants interrogent les intervenants FEBEA via un « chat » en ligne. Seize thématiques ont été traitées en 2018, ce qui correspond à plus de 550 connexions.

En 2018, les nouveaux sujets ont porté par exemple sur les matériaux d'emballages, les données personnelles, le contrôle des CVL, la prise en compte de l'écotoxicité des matières premières, la nouvelle recommandation produits cosmétiques de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité)...

Les adhérents peuvent proposer des thématiques tout au long de l'année.

PROGRAMME « COUP DE POUCE »

Pour faciliter le développement de nouvelles entreprises, la FEBEA propose aux personnes qui ont un projet dans le domaine de la cosmétique, un accompagnement personnalisé, intitulé « coup de pouce ». Après avoir présenté leur projet, ces personnes peuvent interroger les experts de la FEBEA, lors de rendez-vous individuels, sur les sujets relatifs à la réglementation française, européenne et internationale, les aspects juridiques, RH, environnementaux..., afin de lancer leur projet en ayant en main les éléments clés des bonnes pratiques. Plusieurs créateurs d'entreprise ayant bénéficié de ce programme ont, une fois leur entreprise créée, rejoint la FEBEA en tant qu'adhérent.



COMMUNICATION

CALENDRIER DES LANCEMENTS PRESSE

La FEBEA gère le calendrier des lancements de produits et des manifestations institutionnelles, à destination de la presse française et des influenceurs (blogueurs et youtubeurs), afin d'aider les services de communication des entreprises cosmétiques et leurs agences de presse à planifier leurs événements.

Accessible via le site extranet, ce calendrier relaye les événements de toutes les entreprises du secteur cosmétique adhérentes ou non de la FEBEA. Il est d'une grande utilité pour les attachés de presse qui disposent d'une vision des événements prévus ou envisagés par les différentes marques du secteur. Ainsi, elles peuvent optimiser l'organisation de leurs lancements presse et le nombre de journalistes présents, ce qui a un impact direct sur le volume de retombées presse et leur qualité.



INTERNATIONAL

DOCUMENTS D'EXPORT

LE CERTIFICAT DE VENTE LIBRE (CVL)

Le CVL est un document essentiel pour exporter des produits cosmétiques vers les 66 pays situés hors de l'Union européenne qui, en 2018, exigeaient un tel certificat. Le CVL atteste que la FEBEA a reçu l'engagement de la « Personne Responsable » au sens du Règlement cosmétique Européen et que :

- les produits figurant sur le CVL sont conformes au Règlement européen sur les produits cosmétiques (CE n° 1223/2009) du 30 novembre 2009,
- ces produits sont fabriqués conformément aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) décrites par la norme EN ISO 22716 ou par toute autre norme jugée équivalente.

C'est le seul document officiel apportant à toute administration étrangère les garanties de sécurité et de vente libre des produits dans l'Union européenne.

Le CVL émis par la FEBEA est parfaitement connu et reconnu par les autorités de contrôle lors de l'importation de produits cosmétiques ou lors des enregistrements.

Pour les pays qui en font la demande, le CVL peut également être visé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).

La procédure de délivrance du CVL FEBEA est validée par le Ministère chargé de l'Industrie (Direction Générale des Entreprises) depuis 1968.

La procédure de délivrance mise en œuvre par la FEBEA bénéficie de la certification ISO 9001 dans sa dernière révision (2015).

La FEBEA a mis en place un nouveau système anti-copie qui assure son authenticité. Ainsi, lors de la photocopie ou du scan du CVL, une trame apparaît, en 6 langues, précisant la mention « ce document est une copie ».

LE CERTIFICAT POUR LA CHINE

Depuis 2015, le certificat proposé par la FEBEA et validé par les autorités chinoises est automatiquement délivré via son site extranet, à la suite de l'édition des CVL. Les deux documents sont envoyés dans les 24 heures suivant la demande. Ce certificat, délivré par la FEBEA, est édité sur papier sécurisé tout comme les CVL et les GMP (Good Manufacturing Practices). Aucune démarche complémentaire n'est demandée aux sociétés pour son obtention.

EDITION DES CERTIFICATS DE BONNES PRATIQUES DE FABRICATION (BPF) ET ESB

Un certificat GMP atteste l'engagement d'une personne responsable à faire respecter au sein de ses sites de production, les BPF décrites dans la norme EN ISO 22716 qui sert de référence. Les sociétés peuvent directement formuler leurs demandes de certificat GMP sur le site extranet de la FEBEA. Cette procédure, instaurée en 2016, permet de délivrer le GMP, édité sur papier sécurisé, dans les 24 heures suivant la demande. Pour exporter vers certains pays, il est également nécessaire d'attester de l'absence de contamination à l'Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), également appelée « maladie de la vache folle » ou en anglais « Bovine Spongiform Encephalopathy » (BSE), qui est une infection dégénérative du système nerveux central des bovins. A cette fin, la FEBEA appose un tampon ESB sur les CVL à destination de ces pays.



RÉGLEMENTAIRE & SCIENTIFIQUE

AUDITS MUTALISÉS

La FEBEA propose depuis fin 2013 à tous les opérateurs de l'industrie cosmétique, la mutualisation des audits de fournisseurs de matières premières cosmétiques. Ce service permet de réaliser, sur un site de fabrication, un seul audit d'une ou plusieurs matières premières, pour le compte de plusieurs clients. Cet audit étant assuré par un auditeur "qualifié".

Pour les entreprises cosmétiques, les avantages sont multiples. Elles bénéficient d'une diminution des coûts de l'audit mais aussi d'une simplification ultérieure des formalités, grâce à l'allègement des contrôles à réception des matières premières, le tout avec l'assurance de la confidentialité la plus absolue. Désormais, les PME et TPE peuvent ainsi auditer leurs fournisseurs à un tarif abordable. Le coût moyen d'un audit en 2018 n'était que de 486 euros car les coûts sont partagés entre les commanditaires (entre 2 et 19 entreprises, avec une moyenne de 7 entreprises).

Le service s'est ouvert en 2018 aux audits des distributeurs de matières premières.

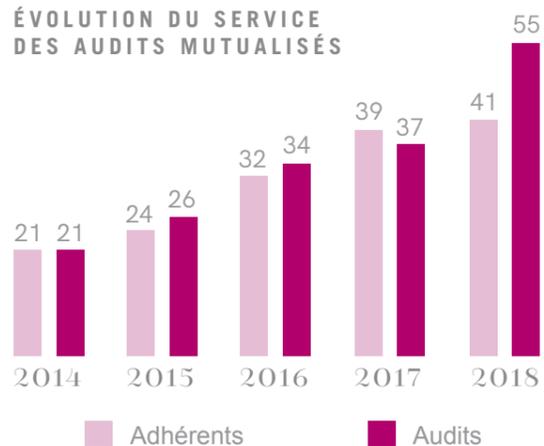
55 audits (dont 18 concernent des distributeurs) ont été effectués en 2018 : 38 audits en France, 2 en Allemagne, 3 en Espagne, 1 en Italie, 1 en Finlande, 1 aux Pays-Bas, 4 au Royaume Uni, 4 en

Suisse et 1 hors Europe, aux États-Unis.

Pour 2019, la FEBEA estime à près de 100 le nombre de sites éligibles (sur 420 sites identifiés), qui sont prioritairement situés en Europe. Toutefois, la FEBEA interviendra également en Asie et en Amérique du Nord.

Ces audits sont également proposés aux entreprises de fabrication cosmétique situées hors de France et désireuses d'adhérer à cette prestation.

ÉVOLUTION DU SERVICE DES AUDITS MUTALISÉS



PROGRAMME DE QUALITÉ DE L'OUTIL INDUSTRIEL

La FEBEA propose aux sociétés qui font l'objet d'injonction de la part des autorités, un accompagnement pour la mise en conformité avec les bonnes pratiques de fabrication.



LABELLISATION DES AUDITEURS

La FEBEA et l'IFIS Cosmétique ont créé un label pour les auditeurs réalisant les audits des bonnes pratiques de fabrication selon le référentiel ISO 22716. Ce label vise à répondre à la demande des adhérents de la FEBEA soucieux de la qualité des audits BPF effectués chez leurs sous-traitants. Le premier auditeur a été labellisé en décembre 2017.

En 2018, la FEBEA a organisé, en fin d'année, un jeu concours «Gagnez un audit BPF gratuit conduit par un auditeur labellisé FEBEA» afin de labelliser de nouveaux auditeurs. Cinq entreprises vont ainsi bénéficier d'un audit gratuit d'une journée, conduit par deux auditeurs BPF indépendants, dont un en cours de labellisation.



FORMATION CONTINUE

Pour la 6^{ème} année consécutive, la FEBEA et IFIS Cosmétique ont travaillé en étroite collaboration pour accompagner les entreprises françaises de la beauté dans leur gain de compétences et de performance.

Les experts de la FEBEA, les membres des groupes de travail qu'elle coordonne, les industriels et les experts d'IFIS Cosmétique, élaborent ensemble des formations de qualité aux modalités pédagogiques innovantes. Ils dispensent des sessions variées, tenant compte de l'évolution de nos métiers, qui s'adressent à tous les collaborateurs du secteur, autour des thèmes suivants :

- Conception et Développement
- Focus OTC
- Juridique et social
- Qualité Cosmétique
- Réglementations européennes et internationales

|
**LES
ACTIVITÉS
2018**

- 26 | Affaires publiques
- 27 | Communication
- 30 | Environnement
- 32 | International
- 34 | Juridique
- 36 | Scientifique & réglementaire
- 39 | Social
- 40 | Les rencontres FEBEA
- 43 | Documents d'information

LES ACTIVITÉS 2018



AFFAIRES PUBLIQUES

Au cours de l'année 2018, la FEBEA a poursuivi ses prises de contact avec le gouvernement et la nouvelle majorité parlementaire. L'objectif de ces rencontres visait à présenter aux nouvelles autorités les enjeux, atouts et défis du secteur cosmétique, particulièrement ses contributions positives au rayonnement et à l'attractivité de notre pays, à la balance commerciale de la France et à souligner notre contribution indispensable à l'activité économique de nombreux commerces et services de proximité sur l'ensemble du territoire. Dans un deuxième temps, la FEBEA a sensibilisé ces acteurs à l'impact défavorable du discours anxiogène sur la sécurité des ingrédients provenant d'un nombre croissant d'acteurs, dont les pouvoirs publics se font parfois l'écho.

Les travaux de la FEBEA ont notamment servi à étayer une résolution sénatoriale sur le règlement Omnibus dit de « Lisbonnisation », portant adaptation au traité de Lisbonne des conditions de révision de certaines dispositions du Règlement européen (1223/2009) relatif aux produits cosmétiques. Sur cette question complexe, les sénateurs ont encouragé le gouvernement français à plaider en faveur du maintien des procédures de gestion du règlement actuellement en vigueur car elles ont fait la preuve de leur pertinence.

La FEBEA a également contacté et rencontré plusieurs acteurs politiques sur des questions de commerce international, notamment au sujet des sanctions imposées par les États-Unis sur le commerce avec l'Iran, les mesures de rétorsion commerciales proposées par l'UE dans le cas de l'imposition de nouveaux droits de douane américains, le Brexit et les certificats CITES.



À nouveau, la FEBEA a mobilisé ses contacts pour faire repousser un amendement au Projet de loi de finances pour 2019 visant à augmenter de 20 à 33% le taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicable à certains produits cosmétiques, reprenant celui qui avait été déposé pour 2018, et qui n'avait pas été adopté.

Dans la lignée des travaux sur la « Feuille de route Économie Circulaire » et en amont de la présentation d'un Projet de loi Economie circulaire en 2019, la FEBEA a également organisé des rendez-vous politiques pour parler des enjeux propres au secteur en matière de recyclabilité, d'éco-conception et d'intégration de matières premières recyclées.

Enfin, le contenu de la 2^{ème} Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens, les modifications du code de commerce envisagées dans le cadre de la rédaction d'ordonnances en application de la Loi EGALIM et la modification à venir du décret interdisant les microbilles dans les produits rincés ont également fait l'objet de prises de contacts politiques.



COMMUNICATION

En 2018 la FEBEA a continué de déployer sa stratégie de communication.

DES RELATIONS PRESSE SOUTENUES

Ces relations presse se sont traduites par 62 interviews, des newsletters et des communiqués ont été relayés à une large cible de médias, pour plus de 220 retombées sur l'année.

Au cours de l'année, la FEBEA a également organisé 4 « ateliers presse », destinés à informer les journalistes de la presse grand public ou professionnelle, sur des sujets délicats ou controversés, de façon la plus pédagogique possible.

4 thématiques ont été traitées cette année :

- L'économie circulaire - 13 mars 2018 - 12 journalistes et 20 retombées sur le sujet
- La sécurité des cosmétiques - 30 mai 2018 - 7 journalistes et 5 retombées
- Les applications mobiles & la cosmétique - 23 octobre 2018 - 19 journalistes et 70 retombées
- Les conservateurs en cosmétique - 11 décembre 2018 - 10 journalistes et 4 retombées

UNE CROISSANCE EN PLEIN ESSOR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La présence de la FEBEA sur les réseaux sociaux ne s'est pas amoindrie, au contraire, avec un nombre d'abonnés croissant, une visibilité accrue et une pédagogie renforcée.

L'objectif de la présence de la FEBEA sur LinkedIn et Twitter est de renforcer son positionnement en tant qu'organisme expert, d'élargir son audience, de faire valoir ses positions et d'apporter des réponses adaptées et pédagogiques aux interrogations du grand public, aux informations que les médias relaient aussi sur les réseaux sociaux. Cette activité permet également de rendre la FEBEA visible auprès des politiques et des journalistes, qui sont très nombreux à utiliser ces réseaux.



DES CAMPAGNES DIGITALES DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION DU SECTEUR

La FEBEA poursuit ses prises de parole afin de sensibiliser les consommateurs et de valoriser le secteur. 4 campagnes ont été réalisées en 2018. Chacune est diffusée sous la forme de vidéos d'animation ou de séquences filmées, d'une durée de 1 à 2 mn. Elles sont publiées sur les fils LinkedIn, Twitter et sur le site internet de la FEBEA et appuyées par des tweets sponsorisés auprès de cibles préalablement identifiées en fonction de la thématique.

CAMPAGNE : COSMÉTIQUE ET ENVIRONNEMENT : DES SOLUTIONS POUR PROGRESSER – 14 MARS 2018


A l'occasion de la publication du 1^{er} Livre blanc sur l'économie circulaire dans le secteur cosmétique, la FEBEA a recensé 120 bonnes pratiques, qui ont été développées pour minimiser l'impact environnemental lié à la fabrication des produits cosmétiques.

La publication de ce 1^{er} Livre blanc sur l'Economie circulaire, préfacé par Patricia Savin, Présidente de ORÉE, a été accompagnée de la diffusion de vidéos thématiques. L'objectif est non seulement d'illustrer le chemin parcouru mais également les défis à relever, notamment en termes de sensibilisation et d'information du consommateur.

Bilan de la campagne :

plus de 544 000 vidéos vues (116 000 vues estimées avant le lancement de la campagne) et 16 786 clics (900 clics estimés avant le lancement).

CAMPAGNE : COSMÉTIQUE ET SÉCURITÉ : CONTRÔLE, SURVEILLANCE ET INFORMATION – 22 MAI 2018


parfumer, protéger sa peau ou prendre soin de son corps, la sécurité de chaque produit fait l'objet de plusieurs niveaux de contrôles, ainsi que de procédures d'information et de vigilance.

Conformément au règlement européen spécifique aux produits cosmétiques (1223/2009), la fabrication et la mise sur le marché des produits de beauté et de bien-être sont strictement encadrées afin d'assurer « un niveau élevé de protection de la santé ».

Ainsi, l'évaluation de la sécurité des ingrédients est une des étapes incontournables précédant la fabrication du produit fini, dont la sécurité est également obligatoirement évaluée avant la commercialisation. L'objectif est donc de vérifier que chaque produit est sûr, dans des conditions d'utilisation normales, quelle que soit la population à laquelle est destiné.

Bilan de la campagne :

602 493 vidéos vues (116 667 vues estimées avant le lancement de la campagne), 2 734 clics (962 clics estimés avant le lancement).

Les entreprises de cosmétiques innovent régulièrement pour adapter leurs produits aux aspirations et besoins du consommateur. Que l'utilisation des cosmétiques serve à embellir, laver,

CAMPAGNE : COSMÉTIQUE ET SANTÉ : LA PROTECTION SOLAIRE C'EST CAPITAL ! – 9 JUILLET 2018


Une protection solaire adaptée n'est pas seulement efficace contre les coups de soleil, elle contribue aussi à éviter le risque de cancer et à préserver la jeunesse de la peau !

Une exposition au soleil sans protection adaptée peut être dangereuse pour la santé. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) 1 cancer sur 3 diagnostiqué à travers le monde est un cancer de la peau. La Ligue contre le Cancer indique que chaque année, plus de 90 000 nouveaux cas de cancer de la peau sont diagnostiqués en France. A l'occasion des activités en extérieur (jeux, balade, baignade, activité professionnelle...), il est nécessaire d'utiliser une protection solaire adaptée,

particulièrement pour les enfants. Les coups de soleil dans l'enfance ne sont pas sans danger ! Ils peuvent entraîner des risques ultérieurs de cancer de la peau.

Pour l'éviter, deux critères sont à prendre en considération dans le choix d'un produit de protection solaire adapté :

- le type de peau : plus la peau est claire, plus l'indice de protection doit être élevé
- l'indice UV (Ultraviolet) : plus le rayonnement du soleil est important, plus l'indice doit être fort.

La protection solaire n'empêche pas de bronzer !

Même un SPF (sunburn protection factor - facteur de protection solaire, en français) 50 ou 50+ n'assure pas une protection totale.

Bien sûr, le soleil a des effets bénéfiques. Il permet de synthétiser la vitamine D, d'améliorer l'aspect de la peau en cas de psoriasis, eczémas... Il contribue également à la production de mélatonine, importante pour le bien-être.

Bilan de la campagne :

858 796 vidéos vues (116 667 vues estimées avant le lancement de la campagne), 6 813 clics (962 clics estimés avant le lancement).

La campagne a été soutenue par un partenariat avec le groupe Prisma, avec un article en « native ads » et un partage sur les réseaux sociaux. Ce partenariat a engendré plus de 1 233 000 vues au total.

CAMPAGNE : L'HYGIÈNE ON AIME CAR ELLE EST ESSENTIELLE A NOTRE BIEN-ÊTRE ET NOTRE SANTÉ ! – 27 NOVEMBRE 2019


L'hygiène corporelle procure des sensations de plaisir et de bien-être, qui contribuent à ce que nous nous sentions « bien dans notre peau » et facilitent ainsi la relation aux autres. L'hygiène est également nécessaire à notre santé puisqu'elle permet d'éliminer la sueur, les bactéries à l'origine des odeurs corporelles désagréables et les salissures pouvant être à l'origine

de problèmes de peau. Elle limite également le risque de transmissions et de développement de maladies.

Les produits d'hygiène corporelle sont des cosmétiques, dont le rôle est notamment de nettoyer, protéger, maintenir en bon état la peau et corriger les odeurs corporelles.

Chaque partie du corps a des besoins spécifiques et tout est question d'équilibre ! Pas trop d'hygiène, ni trop peu, pour préserver la peau et respecter l'environnement en faisant attention à notre consommation d'eau : 80% de l'impact d'un gel douche ou d'un shampoing correspond à l'énergie nécessaire pour chauffer l'eau.

Pour le lancement de sa campagne digitale, la FEBEA donne la parole aux parties du corps, qui nécessitent un soin particulier, et explique pourquoi « L'hygiène, on aime » !

Bilan de la campagne : 697 000 vidéos vues (116 667 vues estimées avant le lancement de la campagne), 20 500 clics (962 clics estimés avant le lancement).

**ENVIRONNEMENT****EXPERTISE APA (ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET PARTAGE DES AVANTAGES)**

La FEBEA propose à ses adhérents le service «Expertise APA», pour les aider et les orienter dans leurs démarches d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages. Toutes les questions ou études de cas relatives à l'APA en France ou dans tout autre pays du monde peuvent être soumises à l'expertise des membres du Groupe de travail Biodiversité de la FEBEA, qui les traite en toute confidentialité, de façon anonyme.

La FEBEA assure la veille des réglementations APA dans le monde.

FEUILLE DE ROUTE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Annoncée par Nicolas Hulot dans le Plan Climat, la feuille de route sur l'économie circulaire vise deux objectifs : diminuer de moitié les quantités de déchets mises en décharge et recycler 100 % des plastiques d'ici à 2025.

Les travaux d'élaboration de la feuille de route ont débuté au mois d'octobre 2017 et se sont poursuivis jusqu'à sa publication en avril 2018. La FEBEA a contribué et participé aux ateliers thématiques des parties prenantes sur la consommation et la production durables et le recyclage des plastiques.

La FEBEA assure une veille très active sur les futures réglementations relatives au plastique à usage unique, au niveau français et européen.

LIVRE BLANC : SECTEUR COSMÉTIQUE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

À l'occasion de la publication du **Livre blanc sur l'économie circulaire dans le secteur cosmétique** en mars 2018, la FEBEA a recensé 120 bonnes pratiques, qui ont été développées pour minimiser l'impact environnemental lié à la fabrication des produits cosmétiques.



Des entreprises de toutes tailles ont choisi de s'engager pour réduire leur empreinte environnementale. Ce Livre blanc, pensé comme un outil de partage des bonnes pratiques, témoigne du chemin parcouru pour favoriser l'éco-conception des formules et des emballages, optimiser les processus, améliorer la gestion des déchets industriels et promouvoir une consommation responsable.

Autant d'actions qui démontrent une prise de conscience des fabricants quant à la nécessité d'agir sur plusieurs leviers et stimulent une capacité d'innovation pour trouver des solutions afin d'économiser les matières premières, l'énergie et limiter les rejets dans l'environnement.

Pour accompagner la publication de ce Livre blanc sur l'Économie circulaire, préfacé par Patricia Savin, Présidente d'ORÉE, la FEBEA a lancé sa campagne sur le thème de l'environnement avec la diffusion de vidéos thématiques et de témoignages de partenaires : Hélène Leriche, Responsable Biodiversité et Économie de ORÉE, nous invite à comprendre les enjeux de la biodiversité pour les entreprises de la cosmétique et Jean Hornain, Directeur Général de CITEO, nous rappelle la nécessité de bien trier nos emballages.

La publication du Livre blanc a été très positivement reçue et a donné lieu à de nombreux articles et interviews dans la presse, professionnelle et généraliste.

**FILIÈRE REP (RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS) EMBALLAGES MÉNAGERS**

Suite logique à la valorisation des 120 bonnes pratiques compilées dans le Livre Blanc sur l'économie circulaire dans le secteur cosmétique, la FEBEA a organisé le 13 décembre 2018, en partenariat avec CITEO, un webinaire sur l'écoconception : «Comment éco-concevoir ses emballages?».

La FEBEA a également organisé, le 9 janvier 2019, une réunion avec CITEO pour informer les adhérents du nouveau barème et les aider à faire leur déclaration.

RSE LA FEBEA SE MOBILISE POUR PROPOSER UNE DÉMARCHE RSE

Pour donner suite à l'étude sur la maturité du secteur cosmétique en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) menée en 2017 avec l'agence de notation extra-financière VIGEO EIRIS, la FEBEA se mobilise pour permettre au secteur cosmétique de s'engager davantage dans la RSE.

La FEBEA souhaite proposer à ses adhérents, et plus particulièrement aux PME, un cycle d'accompagnement à la mise en place d'une démarche RSE au sein de leur entreprise, à l'aide de différents outils. Afin que ce programme soit adapté le mieux possible à leurs besoins, la FEBEA a consulté les entreprises via un questionnaire pour mieux cerner leurs attentes vis-à-vis d'un tel projet. Elle a également constitué un Comité de Pilotage, comptant autant d'experts en social qu'en environnement. Ce projet est en cours et sera finalisé en 2020.



INTERNATIONAL

ÉCONOMIE

La FEBEA analyse les données sur l'exportation des produits cosmétiques. Ces informations permettent de calculer la contribution du secteur à la balance commerciale de la France et d'acquérir une connaissance détaillée des exportations et importations par pays et par grandes catégories de produits, afin de communiquer sur le dynamisme du secteur à l'international.

L'industrie cosmétique, en 2018, est le 3^{ème} secteur contributeur à la balance commerciale française.

RÈGLEMENTATIONS INTERNATIONALES ET PROMOTION DE LA CONVERGENCE RÉGLEMENTAIRE

La FEBEA rencontre régulièrement les autorités françaises (Direction Générale des Entreprises / Direction Générale du Trésor) notamment pour travailler sur les négociations d'accords de libre-échange et sur les politiques commerciales à l'international. Ces échanges permettent aux autorités françaises d'agir directement et/ou auprès de la Commission européenne. Les autorités sont systématiquement sollicitées pour relayer nos commentaires sur les notifications à l'OMC et lors des réunions européennes des comités « TBT » (*Technical Barrier to Trade*) et « MAAC » (*Market Access Advisory Committee* - Comité consultatif d'accès au marché) sur les barrières non-tarifaires au commerce.

La FEBEA assure la veille et l'analyse réglementaire pour l'ensemble des pays du globe. Identifiée depuis de nombreuses années comme un interlocuteur privilégié par les autorités étrangères,

elle accueille chaque année des délégations étrangères pour présenter la réglementation européenne et promouvoir ainsi une convergence réglementaire. La FEBEA se déplace également à l'étranger pour rencontrer les autorités locales.

La FEBEA organise chaque trimestre une réunion d'information sur les actualités internationales, la CFRI. Il est possible de suivre cette présentation à distance via un système de visio-conférence.

L'équipe internationale, accompagnée de la Présidente et de la vice-Présidente du Bureau des Règlements Internationales, y présente l'ensemble des actualités réglementaires hors UE. C'est l'occasion pour les adhérents de poser des questions sur des problématiques particulières.

Dans le cadre de ses actions pour faciliter l'accès aux marchés, sur délégation de Cosmetics Europe, la FEBEA gère directement la Task Force relative au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord (TF MENA). Elle participe également aux travaux menés sur d'autres zones.

ASIE DU SUD-EST (ASEAN)

La FEBEA participe activement à la TF ASEAN, groupe de travail que Cosmetics Europe a confié à l'association anglaise de l'Industrie Cosmétique (CTPA), qui travaille en collaboration avec l'ACA (association de l'Industrie cosmétique de l'ASEAN). Cette TF ASEAN travaille notamment sur la question de la certification «Halal» des produits cosmétiques en Indonésie et plaide activement auprès des autorités indonésiennes pour une application volontaire et non obligatoire de cette certification «Halal».

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD (MENA)

Cosmetics Europe a délégué à la FEBEA la création et l'animation d'un groupe de travail dédié au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord : Task Force Middle East North Africa (MENA). Cette Task Force a su fédérer les entreprises adhérentes de Cosmetics Europe autour d'un objectif de simplification de l'accès aux marchés des pays de la zone MENA et de convergence réglementaire avec les principes de la réglementation européenne. Le but est également de promouvoir une harmonisation des réglementations et des procédures d'accès aux marchés entre les pays de la zone MENA. La richesse du groupe provient de l'expérience de ses membres, basés à la fois dans l'UE et dans les pays MENA.

La TF MENA a assisté à la Third Arab Conference en avril 2018 à Sharm-el-Sheick. A cette occasion, Virginie d'Enfert (Directrice des affaires Economiques, Environnementales et Internationales de la FEBEA) et Emmanuel Capiomont (Chair de la TF MENA) ont présenté des éléments de la réglementation Européenne.

En 2018, la TF MENA a rencontré à plusieurs reprises la SFDA* (Arabie Saoudite), ESMA* (Emirats Arabes Unis), l'agence CAPA* (Egypte), et le GSO* (Pays du Golfe).

La TF MENA est active depuis 2015 et a réussi à créer des relations de travail et de confiance avec les autorités.

IRAN

Suite à la non ratification de l'accord sur le nucléaire Iranien et aux difficultés croissantes pour exporter vers l'Iran, la FEBEA et Cosmetics Europe ont décidé de mettre en sommeil la TF IRAN, qui était consacrée à la simplification de la réglementation iranienne.

La FEBEA était en charge de la TF IRAN depuis sa création en 2016.

ISRAËL

La FEBEA participe également à la Task Force Israël, groupe de travail délégué à la CTPA par Cosmetics Europe.

La Task Force Israël travaille sur le projet de réglementation des produits cosmétiques en Israël, basée sur le Règlement européen, et engage des discussions régulières avec les autorités compétentes pour favoriser la convergence réglementaire.

TAÏWAN ET COREE

La FEBEA a organisé un voyage réglementaire à Taïwan (25 et 26 juin 2018) et en Corée (27 au 29 juin 2018). Elle y a rencontré les différentes parties prenantes impliquées dans le secteur cosmétique, autorités de santé, associations locales et bureaux Business France.

BREXIT

La FEBEA suit de très près les évolutions du Brexit. Elle a participé, tout au long de l'année 2018, à diverses réunions organisées par la DT Trésor, la Direction Générale des Douanes, Bercy, le MEDEF. La FEBEA a ainsi décidé l'organisation d'une réunion dédiée aux implications du Brexit sur l'industrie cosmétique française, pour informer et préparer ses adhérents aux différents impacts, qu'ils soient réglementaires, juridiques ou douaniers, auxquels elles devront faire face. L'objectif étant d'être prêt à un éventuel Brexit sans accord.

AUTRES ZONES :

La FEBEA participe également aux différents groupes de travail de Cosmetics Europe sur d'autres zones (*Task Force, Expert Team...*) : Chine, Union douanière, Inde, Turquie et Afrique Sub-Saharienne (en partenariat avec l'association américaine PCPC).

La FEBEA suit de près le Brexit et informe régulièrement ses adhérents sur l'avancée des négociations et sur les impacts qu'il aura sur leurs activités.

Ella a ainsi fait le point sur le Brexit, le 26 janvier 2019. L'occasion de faire le tour des impacts du Brexit pour les entreprises françaises, les implications pouvant être liées à des aspects réglementaires, douaniers et juridiques.

*SFDA: Saudi Food and Drug Authority / ESMA Emirates Authority for Standardization and Metrology: / CAPA : Central Administration of Pharmaceutical Affairs / GSO : Gulf Standard Organization



JURIDIQUE

PHENOXYETHANOL

1/ RECOURS CONTRE L'ANSM

En septembre 2012, l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament qui contrôle nos produits) a remis en cause l'utilisation de cet agent conservateur dans la fabrication des produits cosmétiques destinés aux enfants de moins de trois ans. Saisi par la France, le Comité Scientifique pour la Sécurité des Consommateurs (CSSC) a néanmoins confirmé, en octobre 2016, que le phénoxyéthanol, utilisé en tant qu'agent conservateur à hauteur de 1% dans les produits cosmétiques, est sûr pour la santé quel que soit le groupe d'âge considéré.

Sur la base de cet avis, la FEBEA a demandé à l'ANSM, fin décembre 2016, de retirer de son site internet sa recommandation. L'ANSM a simplement accepté d'y adjoindre un encart d'actualisation faisant référence à l'avis du CSSC.

Cette simple « actualisation » s'est toutefois avérée insuffisante puisqu'elle continue de nourrir un doute, dans l'esprit des médias et du public, quant à la sûreté d'utilisation du phénoxyéthanol, dans les conditions indiquées par le CSSC.

C'est pourquoi, en juillet puis en octobre 2017, la FEBEA a de nouveau demandé à l'ANSM de supprimer la recommandation de son site. En réponse à ce recours gracieux, l'ANSM a décidé de créer un comité scientifique spécialisé temporaire, chargé d'évaluer l'opportunité de maintenir des recommandations spécifiques d'utilisation du phénoxyéthanol dans les produits cosmétiques destinés aux enfants, notamment ceux de moins de 3 ans.

Le Comité s'est réuni début décembre 2017.

L'ANSM a publié le rapport du CSSC (12.2017) sur son site web le 28.05.2018 dont les conclusions soulignent que :

- les lingettes et les produits non rincés pour le siège sont les principales sources d'exposition des bébés au phénoxyéthanol
- la marge de sécurité étant inférieure à 100 pour ces produits, le phénoxyéthanol ne doit pas être utilisé dans ces produits
- une concentration de 1% dans les autres produits reste sans risque pour la sécurité.

Les conclusions seront notifiées à la Commission européenne. Dans l'attente d'une décision européenne sur le contenu maximal autorisé en phénoxyéthanol, dans la perspective de cette nouvelle évaluation, l'ANSM prendra les mesures nécessaires pour garantir la sécurité d'utilisation des produits cosmétiques destinés aux enfants, en particulier de moins de trois ans.

Faute de réponse favorable de la part de l'ANSM à notre recours gracieux, le Conseil d'Administration Fédéral a donné son accord pour que la FEBEA engage un recours contentieux contre la Recommandation de l'ANSM mais aussi contre sa décision de constituer un comité spécialisé scientifique temporaire.

En décembre 2017, la FEBEA a donc introduit un recours devant le Conseil d'Etat sur le fondement de l'article 27.5 du Règlement cosmétique. Les différentes Parties avaient jusqu'au 30 mai 2018 pour faire part de leurs commentaires et de leur position. L'ANSM a transmis sa réponse le 28 mai 2018. La FEBEA a préparé une réponse et l'a envoyée au Conseil d'Etat en juillet 2018. Les greffiers ont indiqué que l'affaire devrait être renvoyée pour une audience au plus tard au premier trimestre 2019 et une décision avant l'été 2019.

2/ RECOURS CONTRE LES MAGASINS U

La FEBEA a également introduit une action contre le dénigrement du phénoxyéthanol.

Début octobre 2017, la FEBEA a constaté la diffusion sur les grandes chaînes de télé et Youtube du film publicitaire « Les Magasins U disent bye bye au phénoxyéthanol ! », particulièrement péjoratif et dénigrant à l'encontre des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle contenant du phénoxyéthanol.

Malgré la mise en demeure qui lui a été délivrée le 6 octobre 2017, et à laquelle elle n'a pas répondu, la société Coopérative U Enseigne n'a pas cessé la diffusion de son film. La FEBEA a donc saisi le juge des référés afin de faire condamner la société Coopérative U à cesser en urgence son acte de



dénigrement, et ce sous astreinte.

Le Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu, le 17 novembre 2017, l'ordonnance de référé, laquelle prononce la nullité de l'assignation contre les Magasins U pour défaut de pouvoir régulier (vice de forme). Le juge a ainsi évité de statuer sur l'action en dénigrement invoquée par la FEBEA.

Le film étant toujours diffusé sur Youtube, le Conseil d'Administration Fédéral, de décembre

2017, a décidé de les assigner à nouveau au motif que la diffusion de cette publicité porte atteinte aux produits cosmétiques qui contiennent du phénoxyéthanol. La FEBEA a donc fait appel de la décision du TGI de Paris du 14 septembre 2017. Actuellement, nous en sommes au stade de l'échange des conclusions entre les parties.

La FEBEA a transmis ses premières conclusions en octobre 2018 puis les magasins U ont transmis les leurs le 8 janvier 2019 à la FEBEA, qui a signifié ses conclusions en réponse le 29 mars 2019.

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES ÉVALUATEURS DE LA SÉCURITÉ

Un arrêté en date du 17 mars 2015 vise à établir la liste des formations reconnues équivalentes en termes de compétences pour l'évaluation de la sécurité des produits. Ce texte ne reconnaît pas les diplômes délivrés hors de l'Union européenne et autorise les personnes ayant une formation en écotoxicologie à faire des évaluations de la sécurité alors même qu'elles ne sont pas formées pour cela. En mai 2015, la FEBEA avait introduit un recours gracieux contre cet arrêté (un recours contre le contenu de l'acte). Ce recours n'ayant pas abouti, la FEBEA a donc introduit auprès du Conseil d'Etat, en juillet 2015, un recours contentieux pour non-conformité de l'arrêté au paragraphe 2 de l'article 10 du Règlement Cosmétique et erreurs manifestes d'appréciation.

Le Conseil d'Etat, dans sa décision n° 393186 du 16 décembre 2016, a décidé de ne pas se prononcer et de renvoyer l'affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne, en lui posant plusieurs questions préjudicielles reprenant les interrogations de la FEBEA.

La FEBEA a présenté ses observations écrites à la Cour de justice de l'Union européenne et l'affaire a été plaidée lors d'une audience du 19 octobre 2017. Les conclusions de l'avocat général ont été communiquées le 14 décembre 2017.

L'arrêt de la CJUE a été rendu en avril 2018 et ne fait pas la distinction entre toxicologue et écotoxicologue. Le Conseil d'Etat s'est prononcé le 18 juillet 2018 et a rejeté la requête de la FEBEA.



SCIENTIFIQUE & RÉGLEMENTAIRE

NORME INGRÉDIENTS ET PRODUITS COSMÉTIQUES NATURELS ET BIOLOGIQUES

La FEBEA, qui préside le groupe de travail de l'AFNOR et qui siège parmi les experts de l'ISO, a participé à l'élaboration de la norme ISO 16128, «Lignes directrices relatives aux définitions techniques et aux critères applicables aux ingrédients et produits cosmétiques naturels et biologiques».

La première partie de la norme relative à la définition des ingrédients a été publiée au catalogue de l'AFNOR en avril 2016. La deuxième partie relative aux index de naturalité et d'organicité des ingrédients et au contenu naturel et biologique des produits a été publiée en septembre 2017.

En 2018, les travaux se sont focalisés sur les documents techniques, trois guides en préparation sur les eaux florales et hydrolysats, les étapes ultérieures de concentration / dilution et une foire aux questions sur les ingrédients naturels / dérivés naturels devraient être publiés à partir de 2019. Des fiches Matières premières - Statut Norme ISO 16128 - sont en cours de préparation par un groupe de travail réunissant des adhérents de la FEBEA, d'ASPA-INGRECOS et d'UNITIS.

Par ailleurs, la FEBEA a organisé deux webinaires, a promu la norme auprès des adhérents de l'Association pour les Produits Propres et Parentéraux - A3P et à l'occasion d'une conférence lors du salon Cosmetic 360°.

ALLÉGATIONS

En septembre 2016, dans son rapport au Parlement européen et au Conseil sur les allégations relatives aux produits cosmétiques reposant sur des critères communs, la Commission européenne avait jugé, sur la base des observations faites par les autorités nationales, qu'il était nécessaire de mieux encadrer les mentions « hypoallergénique » ainsi que les revendications « sans [ingrédient autorisé] », considérées comme dénigrantes.

En juillet 2017, à la suite de l'évaluation de ces mentions par son sous-groupe de travail « Allégations », la Commission Européenne publie sur son site le Technical document on claims dont les annexes III et IV traitent spécifiquement des mentions « hypoallergénique » et des revendications « sans [ingrédient autorisé] ». Illustration des pratiques des autorités compétentes européennes en termes de contrôle d'allégations cosmétiques, le Technical document on claims n'est pour autant pas un texte opposable. C'est la raison pour laquelle les autorités françaises ont suggéré d'inclure les pratiques de ce document technique dans le code d'autorégulation publicitaire des produits cosmétiques de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (l'ARPP).

Début 2018, en collaboration étroite avec l'ARPP, un groupe de travail FEBEA a été mis en place pour travailler à la réactualisation des recommandations existantes. Notamment, un encadrement strict de la mention « hypoallergénique » et une interdiction des revendications « sans [ingrédient autorisé] » avec annexation du document technique sont ajoutées. De même, les conditions à remplir pour une allégation « peau sensible » sont précisément définies. Et une référence à la norme ISO 22716 complète la qualification des produits cosmétiques naturels.

La nouvelle version du code ARPP pour les produits cosmétiques est publiée en octobre 2018 pour une mise en application au 1^{er} juillet 2019.

NANOMATÉRIAUX

Suite aux contrôles réalisés en 2017 par la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la

consommation et de la répression des fraudes) sur la présence de nanomatériaux dans des produits cosmétiques, la FEBEA a été confrontée en 2018 à de multiples interrogations entre industriels et corps de contrôle sur le statut «nanomatériau» des matières premières utilisées en cosmétique. Un des problèmes est que la DGCCRF ne reconnaît pas le seuil de 50% en nombre de particules, car la définition du règlement cosmétique ne mentionne pas un tel seuil. De même, la DGCCRF ne considère pas que la fabrication intentionnelle s'applique au caractère nanométrique. La FEBEA a donc rencontré à plusieurs reprises la DGCCRF, ainsi que des laboratoires spécialisés (LNE, UT2A) et le service commun des laboratoires des Douanes et de la DGCCRF. Le débat n'est à ce jour pas tranché, mais la DGCCRF a reconnu la nécessité de définir un seuil.

MICROPLASTIQUES

En août 2016, la France a interdit au 1^{er} janvier 2018 la présence de particules plastiques solides dans les produits cosmétiques rincés à usage d'exfoliation ou de nettoyage, cette initiative faisant suite à des dispositions prises aux Etats-Unis et reprenant une initiative professionnelle au niveau européen. Le décret d'application n°2017-291 du 6 mars 2017 a précisé les conditions de mise en œuvre de l'interdiction de mise sur le marché de ces produits, tout en prévoyant deux arrêtés d'application qui n'ont pas été publiés.

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire, qui prévoit désormais de modifier le décret n°2017-291, a consulté à deux reprises la FEBEA en 2018 sur le projet de décret modificatif.

CONVENTION CITES ET ORCHIDÉES

Le groupe de travail Intersessions du Comité pour les plantes de la Convention CITES a pour mission de préparer d'éventuelles propositions de modification des annotations relatives aux orchidées inscrites à l'Annexe II pour la 18^{ème} Conférence des Parties en 2019. L'objectif est de déterminer si les produits finis contenant des extraits d'orchidées listées en Annexe II de la Convention CITES peuvent être exemptés des exigences de permis, et ce sans mettre en péril les espèces sauvages.

Un questionnaire sur les annotations relatives aux orchidées inscrites à l'annexe II (notification aux Parties N°2018/004) a été transmis à l'ensemble des Parties de la Convention CITES. La FEBEA a répondu à ce questionnaire après enquête auprès de l'ensemble de ses adhérents.

Néanmoins, sur la base des éléments disponibles au niveau mondial, le Comité permanent a décidé de reporter à la 19ème Conférence des Parties en 2022 l'éventuelle modification de l'annexe II de la Convention CITES.

SAVON DE MARSEILLE

La FEBEA participe aux côtés de l'AFISE - Association française des industries de la détergence - et avec les fabricants concernés, à un groupe de travail visant à définir les caractéristiques essentielles du Savon de Marseille. Ce groupe de travail a été constitué en 2018 à la demande du Ministère de l'Industrie afin d'explorer les moyens de protéger l'appellation Savon de Marseille et de valoriser sa fabrication en France. Les travaux continuent et devraient aboutir en 2019.

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS : RECOMMANDATIONS FEBEA, PARTICIPATION AUX TRAVAUX SUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS 2 (SNPE 2)

La FEBEA a participé activement aux groupes de travail mis en place pour définir la seconde stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Elle a ainsi insisté sur la nécessité d'aligner cette stratégie sur les processus et lignes de consensus européens, a rappelé l'importance d'une approche fondée sur la science et des actions justifiées par des faits scientifiques faisant consensus et a demandé expressément que, lors de la consultation publique, les points de désaccord soient mis en évidence notamment lorsque les propositions ne font pas consensus.

Dans le contexte de mise en cause de la sécurité des produits cosmétiques par les médias, et dans le souci de limiter la diffusion de contre vérité sur un sujet complexe, la FEBEA a diffusé auprès de



ses adhérents une recommandation, approuvée par le Conseil d'Administration Fédéral, interdisant les allégations « sans perturbateur endocrinien » ou « testé perturbateur endocrinien ».

DIGITALISATION DE LA LISTE DES INGRÉDIENTS

La FEBEA participe activement aux travaux de Cosmetics Europe pour anticiper les futures améliorations de l'étiquetage obligatoire à destination des consommateurs. Elle a participé à l'élaboration d'une phase pilote de dématérialisation de la liste des ingrédients à l'échelle européenne.

RETRAIT ET RAPPEL DES PRODUITS

2018 a été marqué par l'affaire des laits contaminés Lactalis.

Le Ministre de l'économie a mandaté le Conseil national de la consommation - CNC - pour qu'il fasse des propositions d'actions permettant de renforcer l'efficacité des procédures de retrait-rappel et de faciliter l'information rapide, complète et transparente des consommateurs.

C'est en juillet, que le CNC a remis son rapport et avis au Ministre de l'Economie sur l'amélioration de l'efficacité des procédures de retrait-rappel des produits de consommation courante.

La FEBEA a été auditionnée et a participé activement aux travaux afin de défendre les spécificités des cosmétiques, notamment le point de vue de la distribution sélective.

Le Gouvernement a introduit dans la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous », les principales conclusions du CNC.

La FEBEA poursuit ses discussions avec la

Fédération du Commerce et de la Distribution ainsi qu'avec des distributeurs non adhérents à la FCD afin de voir comment améliorer la traçabilité et l'utilisation d'outil automatique d'identification des produits dès lors qu'une reformulation est opérée sur le produit. Une des pistes envisageables serait de raccourcir le délai d'enregistrement pour qu'un produit soit référencé rapidement lors du changement de code EAN. Actuellement le délai est long et s'accompagne d'une perte de chiffre d'affaires.

En 2019, la FEBEA participera aux réflexions sur le site unique de retrait des produits.



SOCIAL

ACCORDS DE BRANCHE

En tant que représentante des entreprises cosmétiques, la FEBEA est en charge des négociations concernant les accords applicables à notre secteur au sein de la « Branche Chimie », avec pour objectif de développer et mettre en œuvre une réglementation sociale qui satisfait à la fois aux contraintes économiques de notre secteur et aux attentes du dialogue social.

Dans le cadre de la réforme opérée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, la FEBEA ainsi que les fédérations patronales associées ont signé l'accord constitutif de l'OPCO (opérateurs de compétences) interbranche industriel «OPCO 2i» le 19 décembre 2018. Cet OPCO qui regroupe près de 20 branches industrielles se substitue aux OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) existants à compter de mars 2019.

Les négociations annuelles de branches portant sur les salaires minima de la branche pour 2019 se sont déroulées en novembre et décembre 2018 et ont donné lieu à la signature de l'accord du 9 janvier 2019.



Cet accord accordait, sous certaines conditions, deux jours d'absence rémunérés en cas d'hospitalisation d'un enfant et revalorisait de 1,7% et en deux temps la valeur du point portant cette dernière à : 8,23 € base 38 heures le 1er janvier 2019 et 8,26€ base 38 heures le 1er juillet 2019. Il a été signé par la CFDT. A la suite du droit d'opposition exercé par l'intersyndicale CGT, CFE-CGC et CGT-FO, cet accord est réputé non écrit et les fédérations composant la délégation patronale de la branche ont relevé par décision unilatérale la valeur du point à 8,20 € base 38h (+1%) à compter du 1er janvier 2019.

LES RENCONTRES DE LA FEBEA



TABLE RONDE « DISTRIBUTION SÉLECTIVE ET MARKETPLACES : DÉCRYPTAGE DE L'ARRÊT COTY DE LA CJUE »

2017 a été marquée par l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) le 6 décembre dans le cadre de questions préjudicielles, posées par la Cour d'appel de Francfort, dans un contentieux opposant la société COTY à l'un de ses distributeurs allemands. C'est pourquoi, la FEBEA a organisé, en janvier 2018, une Table ronde «Distribution sélective et marketplaces : décryptage de l'arrêt Coty de la CJUE», animée par Patricia Gendelman, Directrice Juridique et des Affaires Générales de Pierre Fabre Dermo-cosmétique et en présence de :

- Monsieur **Guido Baumgartner** - Vice-Président Protection des marques - COTY
- Madame **Julie Bousin** - Agent du gouvernement français dans l'affaire COTY
- Madame **Szilvia Szekely** - Rapporteur Task Force Marché Unique Numérique - DG Concurrence - Commission européenne
- Maître **Pascal Wilhelm** - Avocat - Cabinet Wilhelm et Associés

Les intervenants ont pu échanger sur le contexte de l'affaire, les conséquences sur le cadre de la distribution sélective, l'interprétation de l'arrêt de la Cour au regard notamment des conclusions de l'avocat général et de la Commission Européenne, les différences entre le cas Pierre Fabre et le cas de l'arrêt Coty, mais aussi la ligne à tenir à moyen terme et les prochains enjeux. **80 personnes étaient présentes.**

Cette décision met l'accent sur deux points :

- La portée de la décision de la Cour **pourrait être limitée aux produits de luxe** car la réponse fournie porte sur la légitimité de la distribution sélective pour les produits de luxe. Reste à savoir si une extension de cette jurisprudence à d'autres produits (dermo-cosmétiques, haute technicité...) est possible.
- Cette décision va **donner l'occasion aux fabricants de modifier leurs contrats de distribution** pour adapter les conditions de vente en ligne de leurs produits à la nouvelle jurisprudence de la CJUE. Ainsi, ils pourront désormais interdire la vente via des plateformes en imposant, par exemple, que la plateforme tierce ne soit pas visible par les consommateurs, et sous réserve du respect de certaines conditions (préservation de l'image de luxe, choix de critères uniformes et non discriminatoires, proportionnés au regard de l'objectif poursuivi). Cette interdiction se justifie notamment car il n'y a pas de lien contractuel entre le fabricant et la plateforme, ce qui ne permet donc pas au fabricant de contrôler la qualité de la distribution de ces produits sur la plateforme.

La FEBEA reste mobilisée sur cette question et suivra les débats et les décisions à venir.



CONFÉRENCE SUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA - 3^{ÈME} ÉDITION 16 JANVIER 2018

Après le succès des deux premières conférences, la FEBEA a organisé la troisième conférence sur «le Protocole de Nagoya : la Biodiversité ici et ailleurs». Elle a réuni près de 100 personnes le 16 janvier 2018 et a été organisée en partenariat avec les trois fédérations représentant les fournisseurs de matières premières et d'ingrédients ASPA-INGRECOS, PRODAROM et UNITIS.

Parmi les intervenants, le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et le Ministère de la Transition Ecologique, ainsi que des entreprises qui nous ont apporté leur témoignage. L'après-midi était consacrée à des ateliers interactifs plébiscités par les participants lors des deux premières conférences.



DEUXIÈMES RENCONTRES DE LA QUALITÉ - 5 ET 6 JUILLET 2018

La deuxième édition des Rencontres de la Qualité Cosmétique, lancée par la FEBEA en collaboration avec l'IFIS Cosmétique s'est tenue à Paris les 5 et 6 juillet 2018.

Les Rencontres de la Qualité Cosmétique ont toujours pour objectif principal d'apporter une clarification des attentes réglementaires et d'être une source d'information sur leur mise en application opérationnelle.

Avec près de 200 participants, l'édition 2018 a été honorée de la présence de la DGCCRF et de l'ANSM. En plus des échanges constructifs proposés avec ces 2 entités sur « Les modalités de contrôle et organisation de la DGCCRF » et les « Bilan et perspectives de la Direction de l'Inspection de l'ANSM en matière de qualité cosmétique », 4 ateliers pratiques interactifs thématiques, animés par les industriels, ont été proposés aux participants : « Mettre en place un système de gestion des anomalies et des résultats hors spécifications. », « Le dossier de lot : comment le concevoir ? », « Bien gérer sa sous-traitance et ses prestations de services. » et « Gestion des modifications (formule, ingrédients, process) : comment la maîtriser ? ». Les conclusions de ces ateliers, illustrées lors de réunions plénières, ont pleinement enrichi les débats. Ces Rencontres de la Qualité Cosmétique ont ainsi connu un vif succès.

Les 3^{èmes} Rencontres de la Qualité Cosmétique sont déjà planifiées. Elles se dérouleront les 26 et 27 juin 2019 à Paris avec une ouverture à l'international pour les intervenants, notamment la FDA (Food and Drug Administration) a confirmé sa participation de principe.



COSMETIC WORLD TOUR - 2^{ÈME} ÉDITION

La FEBEA a organisé les 11 et 12 octobre 2018 la 2^{ème} édition de son *Cosmetic World Tour* à l'Hotel Molitor. Les 24 intervenants issus de l'industrie cosmétique et des associations sœurs de la FEBEA (l'association américaine PCPC, l'association anglaise CTPA, l'association australienne ACCORD et l'association européenne Cosmetics Europe) ont pu faire un panorama complet des réglementations et des actualités internationales du secteur cosmétique.

Une traduction simultanée de l'ensemble des présentations permettait aux anglophones de suivre le déroulé des 2 journées.

Le *Cosmetic World Tour* a réuni pendant 2 jours plus d'une centaine de participants issus d'une quarantaine de sociétés, les autorités françaises étaient présentes et représentées par la DG TRESOR et la DGE. Le questionnaire de satisfaction a démontré l'intérêt des adhérents de la FEBEA pour un suivi accru des actualités internationales.



TROISIÈME ÉDITION DES RENCONTRES DU BIEN-ÊTRE – 7 JUIN 2018

A la suite de son Assemblée Générale annuelle, la FEBEA a organisé sa troisième édition des rencontres du Bien-Être sur le thème «Evolution(s)», au Museum National d'Histoire Naturelle, événement animé pour la deuxième année consécutive par la journaliste Laurence Dorlhac.

Plusieurs intervenants étaient présents pour parler d'Evolution :

- Hélène Leriche, Responsable Biodiversité et Economie de l'association ORÉE, a évoqué la nécessaire capacité d'adaptation et de collaboration entre espèces pour faire face à la 6^{ème} perte massive de biodiversité.
- Charles Pépin, philosophe et romancier, nous a fait part du lien entre liberté et beauté. Il estime que la beauté n'est jamais superficielle, mais qu'elle permet au contraire à chacun de mieux se connaître.
- Anaïs Dupuy, experte Hygiène-Beauté pour Kantar, a analysé les différences de consommation entre les Millennials et leurs aînés.
- Lionel Naccache, neurologue et chercheur en sciences cognitives, a mis en exergue les liens entre l'évolution des neurosciences et la connaissance des sens (toucher, vision, odorat) qui participent à l'émotion esthétique ou cosmétique.
- Chaque intervention était précédée d'une courte vidéo de Pascal Picq, Paléoanthropologue, sur les thématiques : l'évolution de l'Homme, l'Homme et la biodiversité, l'évolution et la beauté, la génération des millennials et l'évolution du cerveau.



RÈGLEMENTAIRE & SCIENTIFIQUE

DOCUMENTS D'INFORMATION

AIDE À L'EXPLORATION ALLERGOLOGIQUE LORS D'UNE RÉACTION À UN PRODUIT COSMÉTIQUE

Lors d'une suspicion de réaction allergique à un produit cosmétique, l'exploration allergologique est très importante pour confirmer ou infirmer le diagnostic d'allergie et, en cas de confirmation, pour identifier l'allergène en cause afin de mettre en place une démarche d'éviction.

Des difficultés rencontrées par les médecins et les entreprises peuvent compliquer la mise en place de ces explorations allergologiques.

C'est pourquoi, le groupe de travail Cosmétovigilance de la FEBEA a réalisé un guide pour accompagner les entreprises dans cette démarche et faciliter les échanges avec les dermatologues.

Les conseils proposés sont destinés aux départements de cosmétovigilance ou aux autres départements en charge de cette activité au sein de votre entreprise.

Ce guide comporte à titre indicatif, trois modèles que les entreprises peuvent modifier : un questionnaire pour collecter les informations auprès du médecin, une feuille de résultats des tests allergologiques, une lettre d'accompagnement pour l'envoi des échantillons.

Le document «Aide à l'exploration allergologique lors d'une réaction à un produit cosmétique» est téléchargeable à l'adresse :

https://extranet.febea.fr/index.php?id=39&tx_ttnews%255bbackPid%255d=0&tx_ttnews%255bcat%255d=82&tx_ttnews%255btt

GUIDE DE BONNES PRATIQUES SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES NANOMATÉRIAUX DANS L'INDUSTRIE COSMÉTIQUE

Le guide de bonnes pratiques a été mis à jour (révision 2018) sur la base des évolutions réglementaires et

des nouvelles méthodologies, dont une publiée en 2015 dans *Industrial Health* qui aborde l'analyse des risques aux postes de travail appliquée aux métiers cosmétiques.

Ce guide comprend en annexe un outil Excel d'application de la méthode d'analyse des risques associée à la mise en œuvre de poudres et de nanomatériaux.

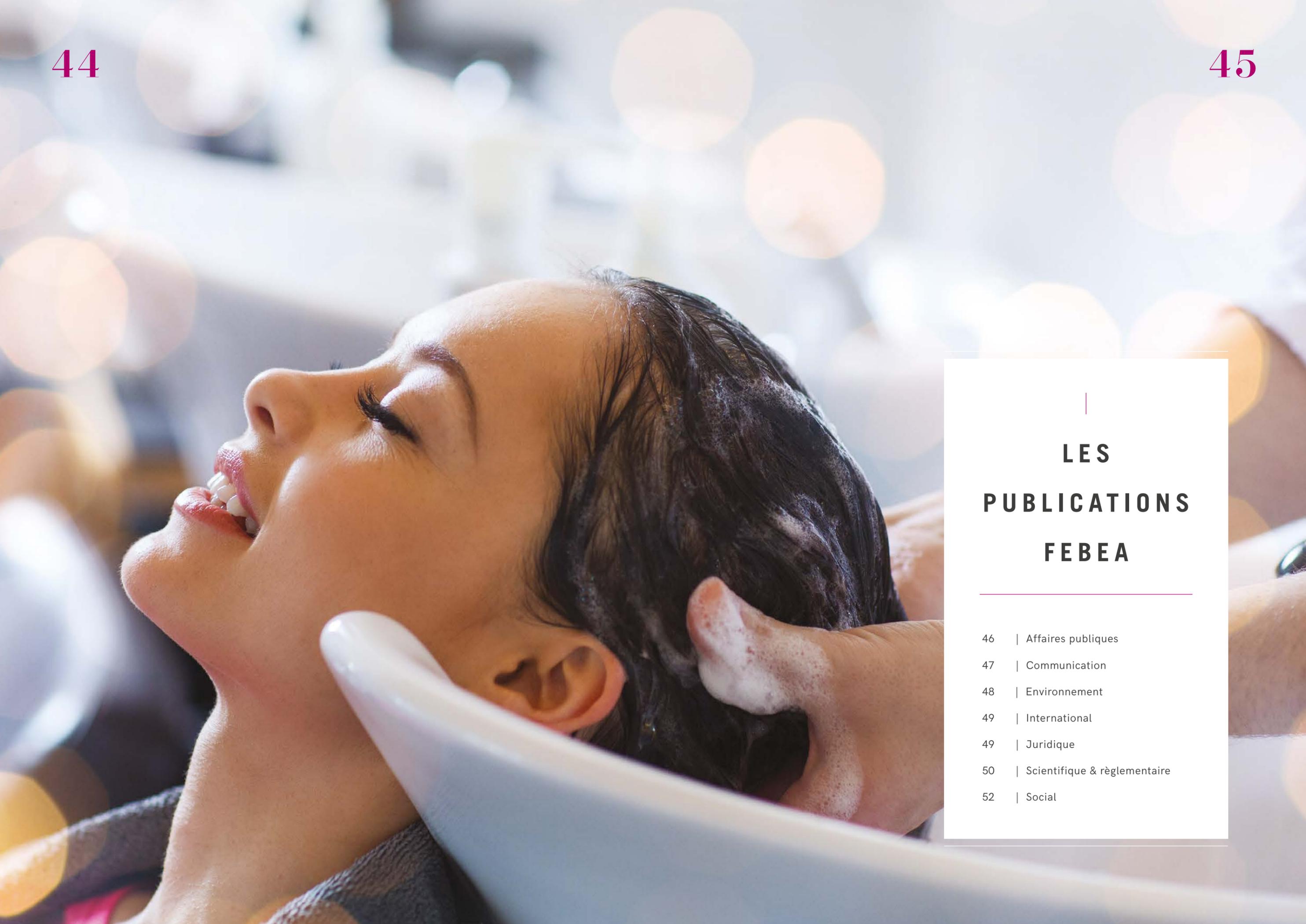
APPLICATIONS MOBILES LIVRE BLANC «QUE CONTIENT MON PRODUIT COSMÉTIQUE»

La FEBEA a le souci constant d'accompagner les fabricants de produits cosmétiques afin qu'ils assurent toujours mieux la protection des consommateurs. La sécurité et la qualité des produits cosmétiques sont une priorité absolue pour la FEBEA et ses adhérents.

Une communication transparente est essentielle pour instaurer une relation de confiance avec les consommateurs. Les fabricants de produits cosmétiques sont de plus en plus confrontés à des remontées de leurs clients et de leurs distributeurs sur l'utilisation croissante d'applications mobiles pour choisir les cosmétiques. Ils sont interpellés sur la composition des produits jugés dangereux par ces applications.

Dans ce contexte, la FEBEA a publié et diffusé un livre blanc pour permettre aux conseillères de vente, aux pharmaciens, aux entreprises... de répondre aux questions que les consommateurs leur posent. Il contient à la fois des explications sur le fonctionnement des applications mobiles et des éléments de réponse sur la sécurité des ingrédients les plus souvent mis en cause.

http://www.febea.fr/sites/default/files/media/livreblanc_febea_que_contient_mon_produit_cosmetique.pdf



|
**LES
PUBLICATIONS
FEBEA**

- 46 | Affaires publiques
- 47 | Communication
- 48 | Environnement
- 49 | International
- 49 | Juridique
- 50 | Scientifique & réglementaire
- 52 | Social

LES PUBLICATIONS FEBEA

La FEBEA met en ligne quotidiennement sur son Extranet des publications, des lettres d'information et des articles. Les experts de la FEBEA informent les adhérents en temps réel sur l'actualité économique, environnementale, internationale, juridique, réglementaire, scientifique et sociale. La FEBEA informe également ses adhérents des polémiques émergentes et met à leur disposition des FAQ, positions, communiqués,...

Ces publications sont exclusivement accessibles aux adhérents de la FEBEA via son Extranet. Certaines d'entre elles sont, par ailleurs, rendues publiques sur le site www.febea.fr



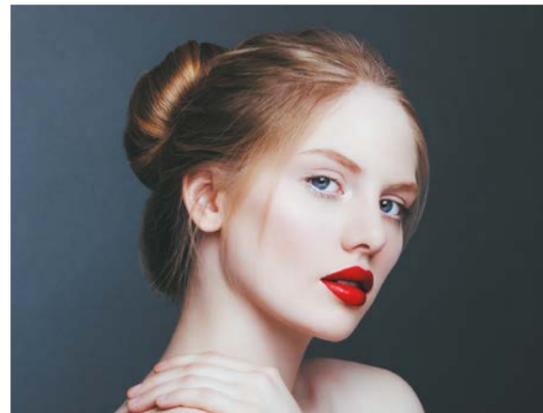
AFFAIRES PUBLIQUES

LES PUBLICATIONS

VEILLE SENSIBLE AFFAIRES PUBLIQUES

La Veille sensible Affaires publiques est une publication destinée aux adhérents de la FEBEA. Elle vise à alerter sur les actualités politiques et législatives européennes et nationales de nature à impacter le secteur cosmétique. Elle informe également des activités de la FEBEA en la matière (prises de contact, rendez-vous).

- Veille sensible Affaires publiques n° 17
- Veille sensible Affaires publiques n° 18



- Veille sensible Affaires publiques n° 19
- Veille sensible Affaires publiques n° 20
- Veille sensible Affaires publiques n° 21
- Veille sensible Affaires publiques n° 22
- Veille sensible Affaires publiques n° 23



COMMUNICATION

LES PUBLICATIONS

Une veille des sujets sensibles sur le net et les réseaux sociaux est réalisée régulièrement et fait l'objet de publications hebdomadaires et mensuelles afin d'avoir une connaissance précise et affinée des cibles, de détecter les signaux faibles, d'anticiper l'évolution de l'opinion et de gérer la communication pour réagir à des crises amorcées sur les réseaux sociaux.

Tout au long de l'année, la FEBEA publie également des articles sur son site internet dans différentes rubriques « actualités », « le saviez-vous », « vos questions », « parole de pro », « nos publications », « nos vidéos », et « espace presse ». En voici quelques exemples :

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- Le secteur cosmétique français confirme sa position de leader mondial avec 13,6 milliards d'euros d'exportation - février 2018
- Economie circulaire et secteur cosmétique : le 1^{er} livre blanc révèle 120 bonnes pratiques des entreprises - mars 2018
- Applications cosmétiques : la FEBEA appelle à la transparence et à la rigueur scientifique - octobre 2018

CONTENUS RÉDACTIONNELS DU SITE INTERNET FEBEA

- La cosmétique se raconte avec passion - best of des vidéos 2017 - janvier 2018
- Conférence sur le Protocole de Nagoya «la biodiversité ici et ailleurs» - janvier 2018
- Distribution sélective et marketplaces : décryptage de l'arrêt Coty de la CJUE - janvier 2018
- PAROLE D'EXPERT : Anne Dux répond à 3 questions sur le maquillage pour enfants - février 2018
- La cosmétique participe-t-elle aux droits des femmes ? - mars 2018

- Cosmétique et environnement : des solutions pour progresser - mars 2018
- Lancement de l'accélérateur chimie : 18 mois pour booster le développement de votre entreprise ! - avril 2018
- Cosmétique et sécurité : contrôle, surveillance et information - mai 2018
- SPICE (Sustainable Packaging Initiative For Cosmetics) - mai 2018
- 2^{èmes} rencontres de la qualité cosmétique - 5 et 6 juillet 2018 - juin 2018
- Les rencontres du bien-être - 3^{ème} Edition - juin 2018
- Cosmetic World Tour : la FEBEA vous simplifie l'export les 11 et 12 octobre 2018 - juin 2018
- PAROLE D'EXPERT : Anne Dux répond à 5 questions sur la protection solaire - juillet 2018
- Cosmétique et santé : la protection solaire c'est capital ! - juillet 2018
- Concours : gagnez un audit BPF - septembre 2018
- PAROLE D'EXPERT : Virginie d'Enfert répond à 6 questions sur le plastique dans les emballages - septembre 2018
- La FEBEA propose un service d'audits mutualisés des fournisseurs de matières premières - octobre 2018
- Livre blanc «Que contient mon produit cosmétique ?» - novembre 2018
- L'hygiène on aime car elle est essentielle à notre bien-être et notre santé ! - novembre 2018
- PAROLE D'EXPERT : 3 questions à Anne Dux sur les applications mobiles - novembre 2018
- Créations / mises à jour de la FAQ
 - Maquillage pour enfants - février 2018
 - Produits bébés - mars 2018
 - Perturbateurs endocriniens - mai 2018
 - Conservateurs - mai 2018
 - Etiquetage - mai 2018
 - Fait-maison / Do it yourself - mai 2018
 - Les autorités de contrôle - mai 2018
 - Evaluation de la sécurité - mai 2018
 - Protection solaire - juillet 2018
 - Hygiène - novembre 2018

CONTENUS VIDÉOS DU SITE INTERNET FEBEA

- Saga experts :
 - Interview d'Hélène Leriche Responsable biodiversité et économie de ORÉE à l'occasion de la publication du Livre Blanc Economie Circulaire - La biodiversité - avril 2018
 - Interview de Jean Hornain, Directeur Général de CITEO - Le tri et le recyclage des emballages ménagers- avril 2018
 - Interview de Virginie d'Enfert Directrice des Affaires Économiques, Internationales et Environnementales - quels sont les enjeux environnementaux du secteur cosmétique - avril 2018
 - Interview de Virginie d'Enfert Directrice des affaires économiques, internationales et environnementales - produire durablement - avril 2018
 - Interview de Pascal Picq - paléontologue - évolution de l'homme - août 2018

- Interview de Pascal Picq - Paléontologue - homme et biodiversité - août 2018
- Interview d'Hélène Leriche à l'occasion des 3^{ème} Rencontres du bien-être - Responsable biodiversité et économie - ORÉE - août 2018
- Interview de Pascal Picq - Paléontologue - évolution et beauté - août 2018
- Interview de Charles Pépin à l'occasion des 3^{ème} Rencontres du bien-être - Philosophe et romancier - août 2018
- Interview de Pascal Picq - Paléontologue - la nouvelle génération - août 2018
- Interview de Anaïs Dupuy à l'occasion des 3^{ème} Rencontres du bien-être - Experte hygiène beauté - Kantar Worldpanel - août 2018
- Interview de Pascal Picq à l'occasion des 3^{ème} Rencontres du bien-être - Paléontologue - évolution du cerveau - août 2018
- Interview de Lionel Naccache - Neurologue et chercheur en sciences cognitives - août 2018



ENVIRONNEMENTAL

LES PUBLICATIONS



LETTRE DE L'ENVIRONNEMENT

La Lettre de l'environnement est une publication destinée aux adhérents de la FEBEA. Elle

aborde plusieurs thèmes tels que la réglementation, la consommation et la production durable (emballages, déchets, filières à responsabilité élargie du producteur et éco-organismes, affichage environnemental, signalétique de tri, écologie industrielle...), l'actualité liée à la transition écologique et l'économie circulaire.

Elle traite également du développement durable, de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et des grands enjeux tels que le changement climatique et la protection de la biodiversité. Elle se veut aussi pratique avec des liens vers des publications, des guides, des outils ou des événements.

- Lettre de l'environnement n° 50
- Lettre de l'environnement n° 51
- Lettre de l'environnement n° 52
- Lettre de l'environnement n° 53



INTERNATIONAL

LES PUBLICATIONS

LES FICHES PAYS

Une centaine de fiches pays récapitulent les réglementations en vigueur. Elles sont basées sur les textes réglementaires (lois, décrets, normes, standards...)

Ces fiches pays, mises à jour en 2017, sont à disposition des adhérents sur l'Extranet.

LES NOTES TECHNIQUES RÉGLEMENTAIRES INTERNATIONALES

17 notes techniques sur différentes thématiques réglementaires font l'objet d'une mise à jour en 2018 - 2019, suite à l'évolution des législations internationales.

Les Fiches d'Informations Techniques des Produits Cosmétiques (FITPC) sont disponibles gratuitement par les adhérents, en 4 versions linguistiques (français, anglais, espagnol, portugais) ...

LA COLLECTION PLANÈTE BEAUTÉ

Planète Beauté est une lettre d'information internationale, où l'actualité réglementaire et commerciale est traitée de manière synthétique et pratique. C'est un véritable outil de travail de veille pour les sociétés présentes à l'international.

L'objectif de Planète Beauté est d'apporter aux adhérents des données pratiques et opérationnelles. Chaque numéro présente des analyses réglementaires, des informations économiques, des publications utiles, des rendez-vous à ne pas manquer en fonction de l'actualité.

Afin d'informer les filiales et les distributeurs à l'étranger, les numéros de Planète Beauté sont systématiquement traduits en anglais.

- Planète Beauté n° 85
- Planète Beauté n° 86

JURIDIQUE



LES PUBLICATIONS



Ces publications permettent en quelques pages d'éclaircir les évolutions jurisprudentielles en la matière ou de faire le point sur un sujet juridique précis.

Les Actualités Juridiques

- N°31 - Loi Sapin 2 : Mesures anti-corruption et système d'alerte, êtes-vous en conformité ? - janvier 2018
- N° 32 - Distribution sélective et marketplaces : décryptage de l'arrêt COTY de la CJUE - janvier 2018
- N°33 - Commerce en ligne : le Parlement européen vote contre le commerce en ligne - mars 2018
- N°34 - Informations auxquelles le consommateur doit avoir accès sur un site de vente en ligne - Mise à jour - mars 2018
- N°35 - Fin de la saga Caudalie - 1001 pharmacies - août 2018
- N°36 - Retrait et rappel des produits : Avis du Conseil National de la Consommation - septembre 2018
- N°37 - Distribution sélective et Internet : Autorité de la concurrence - décision du 24 octobre 2018 - décembre 2018

D'autres informations sont adressées directement aux responsables des affaires juridiques, par exemple :

- Liste des ingrédients sur les sites marchands : soyez vigilants sur la rédaction de l'avertissement,
- Allégations relatives aux perturbateurs endocriniens.

**SCIENTIFIQUE & RÉGLEMENTAIRE****LES PUBLICATIONS****LES ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES**

- N°1 - Particules plastiques solides dans les produits cosmétiques - février 2018
- N°2 - Particules plastiques solides dans les produits cosmétiques - Actualités réglementaires - juillet 2018
- N°3 - Allégations : la nouvelle version de la recommandation «produits cosmétiques» s'appliquera au 1^{er} juillet 2019 - octobre 2018
- N°4 - Contrôles DGCCRF des produits cosmétiques en 2017 : 40% de non-conformité - octobre 2018
- N°5 - Contrôles des produits cosmétiques : rapport d'activité 2017 de l'ANSM - octobre 2018
- N°6 - Evaluation de la sécurité des ingrédients : la 10^{ème} édition des notes d'orientation du CSSC est disponible - novembre 2018
- N°7 - L'allégation «non testé sur l'animal» est interdite : rappel de la DGCCRF - décembre 2018
- N°8 - UE - Champ d'application du Règlement Cosmétique : la Commission européenne actualise son guide (édition d'avril 2018) - décembre 2018

LE JOURNAL DU RÈGLEMENT

- N°23 - Déclaration d'établissement auprès de l'ANSM : elle s'effectue en ligne - janvier 2018
- N°24 - MBBT [nano] : autorisation à 10% maximum, comme filtre ultraviolet dans l'Union européenne - juin 2018
- N°25 - 11 juillet 2018 : Le Règlement Cosmétique, cinq ans après sa date d'entrée en application totale - juillet 2018
- N°26 - Tagetes (extraits et huiles essentielles) : utilisation interdite ou soumise à restriction dès le 1^{er} mai 2019 - juillet 2018
- N°27 - O-Phenylphenol en tant que conservateur : diminution de la concentration maximale autorisée, à partir du 17 juin 2019 - novembre 2018

LA LETTRE DES INGRÉDIENTS

- N°37 - Ingrédients en discussion par la Commission européenne et les Etats membres (novembre 2017 et février 2018) - mars 2018
- N°38 - Phénoxyéthanol : analyse FEBEA du rapport ANSM de mai 2018 - juin 2018
- N°39 - Ingrédients en discussion par la Commission européenne et les Etats membres (février et juin 2018) - septembre 2018

ALERTE

- N°8 - MBBT nano : que répondre à votre DDPP lors d'une inspection ? - janvier 2018
- N°9 - Nanomatériaux dans les produits cosmétiques : comment répondre aux inspections de vos DDPP - avril 2018
- N°10 - Phtalates dans les parfums : assurez-vous de leur absence - juillet 2018
- N°11 - Nanomatériaux dans les produits cosmétiques : comment répondre aux inspections de vos DDPP - juillet 2018
- N°12 - Nanomatériaux dans les produits cosmétiques et contrôles de la DGCCRF : comment répondre aux inspections de vos DDPP - décembre 2018

LE POINT SUR...

- N°4 - générateurs d'aérosols étiquetage - janvier 2018
- N°5 - Cannabis, cannabidiol (CBD), THC et cosmétique : la FEBEA fait le point de la réglementation - juillet 2018
- N°6 - Perturbateurs endocriniens - novembre 2018

**LA LETTRE REACH**

- N°27 - CORAP : 21 substances seront évaluées en 2018 - juillet 2018
- N°28 - REACH - Nanomatériaux (La lettre d'information du service national d'assistance réglementaire REACH et CLP, consacre un numéro spécial aux nanomatériaux, dans le cadre de REACH.) - septembre 2018
- N°29 - CORAP : 100 substances proposées pour être évaluées en 2019-2021 - octobre 2018

LES ENQUÊTES

En 2018, la FEBEA a mené ou relayé 10 enquêtes, principalement pour la défense des ingrédients :

- Défense du Phénoxyéthanol dans les produits non rincés
- Défense de la Benzisothiazolinone (BIT) pour d'autres usages que conservateur
- Savon de Marseille
- Produits cosmétiques biologiques et allégations
- Restriction sur les micro-plastiques - données socio-économiques
- Défense du Zinc Pyrithione (Enquête de Cosmetics Europe)
- Phénoxyéthanol et produits pour hommes
- Défense des conservateurs : participez aux consortia mis en place par Cosmetics Europe
- Défense de la Dodecaméthylcyclohexasiloxane (D6)
- Enquête sur les orchidées dans le cadre de la Convention CITES

AUTRES INFORMATIONS :

Liste indicative des principales informations adressées aux responsables des affaires réglementaires et non traitées en détail dans ce rapport d'activité :

- MBBT Nano : que répondre à votre DDPP lors d'une inspection ? - janvier 2018
- MBBT Nano et Tagetes : les projets de règlements de la Commission sont adoptés - février 2018
- France - RIPH : recherches interventionnelles à risques et contraintes minimales et non interventionnelles fixées par arrêtés - avril 2018
- Qualification professionnelle des évaluateurs de la sécurité : la Cour de Justice de l'Union européenne a rendu son avis - avril 2018
- Perturbateurs endocriniens : la position FEBEA - mai 2018
- UE - O-Phenylphenol et ses sels : le projet de Règlement est adopté. CMR Omnibus : le projet de Règlement n'a pas été présenté au vote - juin 2018
- Tagetes (extraits et huiles essentielles) : leurs utilisations sont interdites ou soumises à restriction dès le 1^{er} mai 2019 dans l'Union européenne - juillet 2018
- Liste des ingrédients sur les sites marchands : soyez vigilants sur la rédaction de l'avertissement - juillet 2018
- UE - Un nouveau filtre ultraviolet bientôt autorisé : Phenylene Bis-Diphenyltriazine - octobre 2018
- UE - Climbazole : de nouvelles restrictions d'ici la fin 2019 - octobre 2018
- EU - Hydrocarbures minéraux dans les produits cosmétiques pour les lèvres : recommandation de Cosmetics Europe - décembre 2018



SOCIAL

LES PUBLICATIONS

ACTUALITÉS SOCIALES TPE/PME 2018

Les actualités sociales TPE/PME sont adressées aux entreprises de moins de 250 salariés en plus des Notes & Études sociales afin d'attirer leur attention sur des points précis les concernant spécifiquement.

- Actualités sociales N°01 /TPE-PME - janvier 2018 : «Négociation collective dans les TPE - consultation des salariés : Décret d'application du 26 décembre 2017»
- Actualités sociales N°02 /TPE-PME - janvier

2018 : «Sécurisation des relations de travail : licenciements - Décrets d'application des 15, 21 et 29 décembre 2017»

- Actualités sociales N°03 /TPE-PME - mai 2018 : «CSE : loi de ratification du 29 mars 2018 et questions/réponses du Ministère du Travail du 19 avril 2018»
- Actualités sociales N°04 /TPE-PME - mai 2018 : «Indemnités de rupture - Régime social et fiscal 2018»

ACTUALITÉS SOCIALES 2018

Les actualités sociales permettent, en quelques pages, d'appréhender les évolutions jurisprudentielles.

- N°1 - février 2018 : «Assiette de calcul de la subvention de fonctionnement du comité d'entreprise : revirement ?» + articles divers
- N°2 - juin 2018 : « Salariés itinérants - nature du trajet domicile-client» + articles divers

NOTES ET ÉTUDES 2018

Les notes et études portent sur les modifications législatives et réglementaires impactant les entreprises, ainsi que, le cas échéant, leurs articulations avec les dispositions conventionnelles.

- «Indemnité de panier de nuit - Montant au 01.01.2018» - janvier 2018
- «Titres restaurant - 2018» - janvier 2018
- «Négociation collective dans les TPE : consultation - décrets d'application 26.12.2017» - janvier 2018
- «RCC et congé de mobilité - décrets d'application du 20.12.2017» - janvier 2018
- «Licenciements - décrets d'application des 15, 21 et 29.12.2017» - janvier 2018
- «Prévention et prise en compte des effets de l'exposition à certains facteurs de risques - décrets d'application du 27.12.2017» - janvier 2018
- «Saisie sur rémunérations - barème 2018» - janvier 2018
- «Avantages en nature - forfait 2018» - janvier 2018
- «Rémunération minimale apprentis - contrats professionnalisation» - janvier 2018
- «Frais professionnels - barème 2018» - janvier 2018
- «Accords collectifs 2017» - janvier 2018
- «CHSCT/CSE - liste des experts agréés» - janvier 2018
- «Composition et moyens du CSE - décret du 29.12.2017» - janvier 2018
- «Charges sociales sur salaire - barème au 1^{er} janvier 2018» - janvier 2018
- «Congé de formation économique, sociale et syndicale» - janvier 2018
- «Évaluation kilométrique - barème 2018» - février 2018

- «BDES : entreprises de moins de 300 salariés - décret du 28.12.2017» - février 2018
- «Etude sur l'impact du numérique au sein des Industries chimiques» - février 2018
- «CQP/CQPI : dématérialisation de la procédure» - février 2018
- «Négociation dans l'entreprise dépourvue de DS - récapitulatif» - mars 2018
- «CSE - Loi de ratification du 29 mars 2018 & Questions/réponses du Gouvernement» - mai 2018
- «Indemnités de rupture - régime social et fiscal 2018 - mai 2018
- «Enquêtes annuelles de branche - 2018» - mai 2018
- «CSE : Mise en place et fonctionnement» - juin 2018
- «Loi avenir professionnel du 05-09.2018 - Réforme formation professionnelle» - octobre 2018
- «Prélèvement à la source en DSN - guide» - novembre 2018
- «RH, données personnelles et RGPD» - décembre 2018



|
**LES
BUREAUX**

56 | Les bureaux

56 | Les commissions

57 | Les groupes de travail

LES BUREAUX

BUREAU COMMUNICATION ET AFFAIRES PUBLIQUES - BCOMAP

Le Bureau de la Communication et des Affaires publiques, créé en 2017, a poursuivi ses travaux. Sa mission est de contribuer à élaborer toute stratégie utile afin de faciliter la Communication et les Affaires publiques de la FEBEA, de proposer des plans d'actions à mettre en œuvre pour valoriser les positions et messages du secteur auprès des différentes parties prenantes de la FEBEA dont les médias.

En 2018, le Bureau a été investi de la mission d'élaborer une « Feuille de route stratégique 2019 - 2021 », approuvée par le Conseil d'administration fédéral du 18 décembre 2018. 4 groupes de travail ont été créés (« Allégations SANS », Affaires publiques, Médias & Messages et Stratégie ingrédients) pour proposer des projets relatifs à la Feuille de route, en y associant les autres bureaux et structures de la FEBEA.

Un Groupe de Travail sur les Perturbateurs Endocriniens a également permis d'élaborer une position sur ce sujet.

BUREAU DES AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES - BAE

Le Bureau des Affaires Environnementales définit les orientations stratégiques de la FEBEA dans le domaine environnemental. Il poursuit son engagement et ses actions en faveur de la réduction de l'impact environnemental des entreprises et des produits cosmétiques, selon les principes directeurs définis dès sa création.

BUREAU DES REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES - BRI

Le BRI définit les positions communes du secteur en matière de réglementations internationales hors Europe, décide des actions de représentation et de défense des intérêts auprès des autorités internationales.

Les positions du BRI sont, le cas échéant, transmises à Cosmetics Europe pour exprimer les positions de l'industrie française.

BUREAU TECHNIQUE FEDERAL - BTF

Ce Bureau a pour rôle d'aider la FEBEA à établir les positions communes à la profession en matière scientifique et réglementaire vis-à-vis, notamment, des autorités publiques et des médias, ainsi qu'à construire les positions défendues auprès de Cosmetics Europe.

LES COMMISSIONS

COMMISSION SOCIALE

La Commission Sociale se réunit à Paris. Certaines réunions ont également lieu en région. Ces réunions sont l'occasion d'aborder les questions

d'actualité (jurisprudence, réformes projetées...), les négociations interprofessionnelles ainsi que les négociations de branche en cours. Elles permettent à leurs participants d'aborder des thématiques particulières selon leurs besoins ou leurs

difficultés et d'échanger avec d'autres adhérents. Ces commissions sont également l'occasion de faire part à la FEBEA des problématiques qui nécessitent parfois son intervention auprès de structures extérieures, ou qui justifient la mise en place de groupes de travail spécifiques.

Commission sociale du 10 septembre 2018 :

- Présentation de la Réforme de la formation professionnelle issue de loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» par Arnaud BRIZE de l'OPCA DEFI
- Actualité de la branche (calendrier des négociations 2018-2019)
- Questions diverses

Commission sociale du 13 novembre 2018 :

- Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2019
- Négociations de branche 2019
- Questions diverses

LES GROUPES DE TRAVAIL

DÉPARTEMENT COMMUNICATION ET AFFAIRES PUBLIQUES

GRUPE DE TRAVAIL ALLÉGATIONS « SANS »

Objectif : déterminer un plan d'action à mettre en œuvre pour informer les consommateurs et les parties prenantes de la modification des règles relatives aux allégations « SANS ».

GRUPE DE TRAVAIL AFFAIRES PUBLIQUES

Objectifs : déterminer les plans d'action à mettre en œuvre pour les projets suivants :

- Plan de contact visant à la création d'un groupe d'études parlementaire sur la cosmétique,
- Sensibilisation des acteurs politiques aux problématiques liées à la sécurité des ingrédients,

COMMISSION JURIDIQUE

Au-delà des actualités réglementaires, la Commission juridique a, en 2018, tout particulièrement travaillé sur :

- Les conséquences pratiques de l'arrêt Coty du 6 décembre 2017 concernant la distribution sélective et les « plateformes » digitales
- La protection des données personnelles : les nouveaux enjeux du règlement européen (GDPR)
- Les dernières actualités juridiques en matière de vente en ligne

COMMISSION FÉDÉRALE DES RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES - CFRI

Cette Commission a pour rôle d'informer les sociétés adhérentes de la FEBEA, de toute évolution / suivi réglementaire à l'international (hors UE). Elle se réunit 3 à 4 fois par an et la FEBEA communique avec ses membres dès que l'actualité l'exige.

- Création d'un « Comité d'orientation sociétal » qui accompagnerait la FEBEA dans la transition vers la consommation de demain,
- Réflexion sur l'organisation de « Beauty tours » pour valoriser les écosystèmes cosmétiques en région (en coopération avec le GT Médias & Messages).

GRUPE DE TRAVAIL MÉDIAS & MESSAGES

Objectifs : déterminer les plans d'action à mettre en œuvre pour les projets suivants :

- mise en place d'une cellule-riposte pour réagir efficacement aux crises réputationnelles,
- création d'une Bible des messages de la FEBEA à

- destination du grand public sous la forme d'une refonte de la FAQ,
- réflexion sur l'organisation de « Beauty tours » pour valoriser les écosystèmes cosmétiques en région (en coopération avec le GT Affaires publiques).

GRUPE DE TRAVAIL "STRATÉGIE INGRÉDIENTS"

Objectifs : déterminer les plans d'action à mettre en œuvre pour les projets suivants :

- réalisation d'un livre blanc « Que contient mon produit cosmétique » à destination des auxiliaires de vente dans une perspective de formation aux questions suscitées par les applications mobiles,
- création d'une base de données ingrédients.

GRUPE DE TRAVAIL PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Objectif : développement d'une position sectorielle sur le sujet.



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE, ENVIRONNEMENT ET INTERNATIONAL



GRUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ

Objectifs :

- veiller à l'application du Protocole de Nagoya, et tout particulièrement aux conditions d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages (APA) en France, en Europe et dans le monde,
- défendre les positions du secteur auprès des autorités,
- sensibiliser les adhérents aux enjeux de la biodiversité et les former sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans le Monde.



GRUPE DE TRAVAIL ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Objectifs :

- rédiger le 1^{er} Livre Blanc sur l'« Economie circulaire et secteur cosmétique : 120 bonnes pratiques », valorisé lors d'un atelier presse organisé à l'occasion du lancement de la campagne digitale sur l'environnement de mars 2018,
- contribuer aux travaux de la Feuille de route de l'économie circulaire et développer toute réflexion ou outil pour diffuser l'économie circulaire dans les pratiques des entreprises du secteur.

COMITÉ DE PILOTAGE RSE

Objectif : à la suite d'une étude sur la maturité du secteur cosmétique en matière de Responsabilité

Sociétale des Entreprises (RSE), réalisée par Vigéo et présentée lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2017, élaborer une stratégie pour aider les adhérents dans la mise en place d'une démarche RSE.

TASK FORCE MENA (MIDDLE EAST AND NORTH AFRICA)

La FEBEA a créé et anime ce groupe par délégation de Cosmetics Europe afin de faciliter l'accès aux marchés des entreprises qui souhaitent exporter vers ces territoires.

Créé en 2015, dédié au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, ce groupe de travail assure la promotion d'une convergence réglementaire avec la réglementation de l'Union Européenne et s'attache à la résolution des problèmes d'accès aux marchés.



DÉPARTEMENT SCIENTIFIQUE ET RÉGLEMENTAIRE



GRUPE DE TRAVAIL ACCOMPAGNEMENT RÉGLEMENTAIRE DES PME (ARPME)

Ce groupe, créé en 2011, réunit des patrons d'affaires, des responsables affaires réglementaires pour faire le point sur les sujets d'actualité, écouter et partager les préoccupations au regard de la mise en œuvre de la réglementation relative aux produits cosmétiques.

GRUPE DE TRAVAIL MAÎTRISE DES PROCÉDÉS VISANT À RÉDUIRE LA CHARGE MICROBIENNE DES PRODUITS

Objectifs :

- Recenser les pratiques et les procédés visant à réduire la charge microbienne des produits (matières premières, articles de conditionnement, produits vrac et produits finis) et les stades de mise en œuvre,
- Rédiger des recommandations relatives à la maîtrise des procédés.

GRUPE DE TRAVAIL COSMÉTOVIGILANCE

Objectif 2018 : faciliter les échanges entre départements de cosmétovigilance industrielle et dermato-allergologues. Le groupe travaille actuellement sur des documents d'aide aux échanges avec les dermato-allergologues.

Lors d'une suspicion de réaction allergique à un produit cosmétique, l'exploration allergologique est très importante pour confirmer le diagnostic d'allergie et identifier l'allergène en cause afin de mettre en place une démarche d'éviction. Pour l'entreprise, c'est un enjeu majeur pour le suivi

des produits après leur commercialisation et la surveillance de potentiels signaux venant du marché. Pour faciliter ces démarches diagnostiques, le groupe de travail a pour objectifs :

- l'identification des difficultés rencontrés de part et d'autre,
- l'élaboration de conseils à destination des départements en charge de cette activité au sein des entreprises cosmétiques pour faciliter les processus d'échanges avec les allergologues et dermato-allergologues,
- la diffusion de ces conseils auprès des dermato-allergologues et des entreprises cosmétiques.

GRUPE DE TRAVAIL CONVENTION CITES

Objectif : contribuer aux travaux de la Convention CITES sur une éventuelle modification des annotations relatives aux orchidées inscrites à l'Annexe II, afin que les produits cosmétiques finis qui contiennent des extraits d'orchidées obtenues par reproduction artificielle soient exemptés de l'exigence de permis/certificats.

GRUPE DE TRAVAIL INGRÉDIENTS

Objectifs : faire le point sur les ingrédients en cours de discussion au niveau de la Commission européenne et des Etats membres :

- Règlement cosmétique : évaluations du CSSC (SCCS en anglais) et projets de modification des annexes,
- Suivi des autres réglementations impactant les ingrédients, telles que le Règlement REACH et le Règlement CLP relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

GRUPE DE TRAVAIL AD HOC NANO-INGRÉDIENTS

Objectif : mettre à jour le guide de Bonnes Pratiques de la FEBEA relatif à la prévention des risques liés à la mise en œuvre des nanomatériaux, en intégrant une méthode d'analyse de risques publiée en 2015 et en mettant à jour les références réglementaires.

GT NANO-MATÉRIAUX – MÉTHODES D'ANALYSE

Objectif : obtenir un consensus méthodologique pour discuter avec les corps de contrôle français (Service Commun des Laboratoires / LNE) et européens sur la caractérisation d'un nanomatériau selon la définition du Règlement cosmétique, les méthodes d'analyse à utiliser pour les matières premières et les produits finis, la préparation des échantillons.

GT QUALIFICATION INGRÉDIENTS BIOLOGIQUES ET NATURELS

Objectif : élaborer des fiches « Matières - Statut norme ISO 16128 » en collaboration avec les associations de fournisseurs d'ingrédients, ASPA-INGRECOS et UNITIS

GRUPE DE TRAVAIL REACH

Objectif : rédiger un guide de Bonnes Pratiques de gestion des FDS (Fiches de Données de Sécurité). A compter du 31 mai 2018, les entreprises reçoivent de nombreuses fiches de données de sécurité étendues (e-FDS), qui sont obligatoires pour certaines substances classées et produites/importées en quantité supérieure à 10 tonnes/an. L'analyse de ces e-FDS et leur mise en œuvre est complexe et les utilisateurs en aval ont un an pour se mettre en conformité.

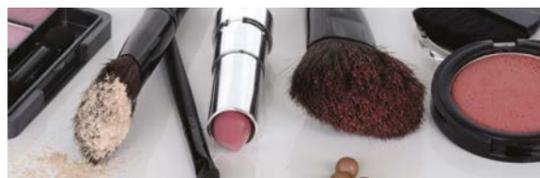
GRUPE DE TRAVAIL PRODUITS CAPILLAIRES

Objectif : faire le point sur la stratégie européenne d'évaluation des colorants capillaires, les travaux en cours au niveau de Cosmetics Europe et les sujets discutés en France.

GRUPE DE TRAVAIL QUALITÉ DES MESURES D'EFFICACITÉ DES PRODUITS DE PROTECTION SOLAIRE

Objectifs :

- Concevoir un système de qualification d'auditeurs des prestataires de tests de mesure de l'efficacité solaire,
- Comparer la protection anti-UVA *in vitro* / *in vivo* pour



- des produits solaires très chargés en filtres minéraux.
- En 2018, une phase pilote d'audits a été menée auprès de quatre laboratoires visant à valider les auditeurs et les outils de mesure.

GRUPE DE TRAVAIL CLUB COSMÉTIQUE 2020

Objectifs :

- Travailler sur les bonnes pratiques de fabrication des produits à statut OTC aux USA,
- Elaborer des recommandations opérationnelles sur l'approche qualité à mettre en place sur chacun des points critiques des bonnes pratiques de fabrication.

GRUPE DE TRAVAIL ESSAIS CLINIQUES - ENCADREMENT

Objectifs :

- Recenser les essais relatifs aux produits cosmétiques entrant dans le champ de la loi et ceux hors du champ de la loi,
- Recenser parmi les types d'essais hors du champ de la loi, ceux qui nécessitent une analyse éthique particulière,
- Faire un benchmark de l'existant des encadrements des essais cliniques à l'international,
- Identifier une structure chargée d'examiner les cas particuliers pour disposer d'un avis d'éthique,
- Rédiger des recommandations professionnelles pour encadrer les essais hors champ de la loi,
- Rédiger des recommandations sur l'application de la loi «Jardé» (ordonnance 2016) pour les produits cosmétiques et les dispositifs à visée esthétique lorsqu'ils sont utilisés conjointement avec un produit cosmétique,
- Rédiger une FAQ,
- Identifier une structure chargée d'examiner les cas particuliers pour disposer d'un avis d'éthique et le cas échéant, la créer (montages juridique, scientifique...).

GRUPE DE TRAVAIL ALLEGATIONS RÉVISION DU CODE PRODUITS COSMÉTIQUES DE L'ARPP

Objectifs :

- Adapter la recommandation de l'ARPP sur les Produits cosmétiques de 2013 aux évolutions réglementaires et notamment aux principes énoncés dans le «*Technical document on cosmetic claims*» [version du 3 juillet 2017] approuvé par le Sub-Working Group on Claims de la Commission européenne,
- Fixer des «délais d'application» de la mise en œuvre de ces recommandations.

COMITÉ D'ORIENTATION – AUDITS MUTUALISÉS

Objectif : prendre les décisions relatives à l'organisation générale du service des audits mutualisés et à son financement.

COMITÉ DE QUALIFICATION – AUDITS MUTUALISÉS

Objectifs :

- Réévaluer les auditeurs chaque année,
- Harmoniser la mise en application de la grille d'audit.

**DÉPARTEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL****GRUPE DE TRAVAIL JURIDIQUE RELATIF AU PROJET DE LOI SUR L'ÉQUILIBRE DES RELATIONS COMMERCIALES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES**

Objectif : suivi du projet de loi et notamment de son article 10.

En effet, cet article habilite le Gouvernement à prendre par ordonnances des mesures destinées à modifier les dispositions du titre IV du livre IV du code de commerce.

Sujets suivis : négociations commerciales, conventions annuelles, lutte contre le marché parallèle.

**GRUPE DE TRAVAIL DISTRIBUTION SÉLECTIVE**

Objectif : engager des réflexions sur la distribution sélective au vu du renouvellement du règlement d'exemption par catégorie et rédaction de documents de position.

**GRUPE DE TRAVAIL TABLEAUX DE CONCORDANCES (LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON)**

Objectif : mener des actions judiciaires avec le concours de cabinets d'avocats contre les contrefacteurs à la

fois en France et à l'étranger. Ce groupe de travail existe depuis de nombreuses années.

**RÉUNION SOCIALE DU 25 JANVIER 2018 : «ORDONNANCES TRAVAIL : QUEL IMPACT SUR LES TPE/PME ?»**

La réforme opérée par les ordonnances Travail du 22 septembre 2017 a donné lieu à beaucoup d'interrogations et notamment en matière d'instances représentatives du personnel. La publication progressive des décrets d'applications a été l'occasion pour Maître Marion Robert du cabinet Actance de faire un point d'étape sur les nouvelles procédures applicables en matière d'élections du personnel et de répondre aux nombreuses questions des entreprises.

**RÉUNION SOCIALE DU 30 JANVIER 2018 : LE NOUVEAU DROIT DES DONNÉES PERSONNELLES : RISQUES ET SOLUTIONS, QUELLE FEUILLE DE ROUTE D'ICI MAI 2018 ?**

Présentation des nouveaux enjeux du règlement européen, des modalités de mise en œuvre ainsi que des nouvelles sanctions encourues par les entreprises. Cette réunion a été animée par Fabrice Naftalsky du Cabinet EY.

02		Sommaire
04		Mot du Président
06		Organigramme
08		Le secteur cosmétique en quelques chiffres
12		L'année en bref
14		Les services Adhérents
16		• Des experts toujours disponibles
16		• Des outils pour se développer
16		• Une veille constante de l'information cosmétique
17		• Une voix commune des entreprises auprès des parties prenantes
17		• Une représentation du secteur auprès des partenaires
17		• Une voix commune des entreprises auprès des médias
18		Les services «plus» FEBEA
20		• Rendez-vous FEBEA
21		• Calendrier des lancements presse
21		• Documents d'export
22		• Audits Mutualisés
23		• Programme de qualité de l'outil industriel
23		• Labellisation des auditeurs
23		• Formation continue
24		Les activités 2018
26		• Affaires Publiques
27		• Communication
		• Des relations presse soutenues
		• Une croissance en plein essor pour les réseaux sociaux
		• Des campagnes digitales de sensibilisation et de valorisation du secteur
30		• Environnement
		• Expertise APA (Accès aux ressources génétiques et partage des avantages)
		• Feuille de route sur l'économie circulaire
		• Livre blanc : Économie circulaire et secteur cosmétique
		• Filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) - Emballages ménagers
		• RSE - La FEBEA se mobilise pour proposer une démarche RSE
32		• International
		• Économie
		• Réglementations internationales et promotion de la convergence réglementaire
34		• Juridique
		- Phénoxyéthanol
		- Qualification professionnelle des évaluateurs de la sécurité
36		• Réglementaire et scientifique
		• Norme ingrédients et produits cosmétiques naturels et biologiques
		• Allégations
		• Nanomatériaux
		• Microplastiques
		• Convention CITES et orchidées
		• Savon de Marseille
		• Perturbateurs endocriniens : Recommandations FEBEA, participations aux travaux sur la stratégies nationales sur les perturbateurs endocriniens 2 (SNPÉ 2)
		• Digitalisation de la liste des ingrédients
		• Retrait et rappel des produits
39		• Social
		• Accords de branche
40		• Les rencontres de la FEBEA
43		• Documents d'information

44		Les publications FEBEA
46		• Affaires publiques
47		• Communication
48		• Environnement
49		• International
49		• Juridique
50		• Scientifique et réglementaire
52		• Social
54		Les bureaux
56		• Les bureaux :
		• Bureau communication et affaires publiques - BCOMAP
		• Bureau des affaires environnementales - BAE
		• Bureau des réglementations internationales - BRI
		• Bureau technique fédéral - BTF
56		• Commissions :
		• Commission sociale
		• Commission juridique
		• Commission fédérale des réglementations internationales - CFRI
57		• Groupes de Travail :
57		• Département communication et affaires publiques
		• Groupe de travail allégations «Sans»
		• Groupe de travail affaires publiques
		• Groupe de travail médias & messages
		• Groupe de travail stratégie ingrédients
		• Groupe de travail perturbateurs endocriniens
58		• Département économie, environnement et international
		• Groupe de travail biodiversité
		• Groupe de travail économie circulaire
		• Comité de pilotage RSE
		• Task Force MENA (Middle East and North Africa)
59		• Département scientifique et règlementaire
		• Groupe de travail accompagnement règlementaire des PME
		• Groupe de travail maîtrise des procédés visant à réduire la charge microbienne
		• Groupe de travail cosmetovigilance
		• Groupe de travail convention CITES
		• Groupe de travail ingrédients
		• Groupe de travail ad hoc nano-ingrédients
		• GT nano-matériaux - Méthodes d'analyse
		• GT qualification d'ingrédients biologiques et naturels
		• Groupe de travail Reach
		• Groupe de travail produits capillaires
		• Groupe de travail qualité des mesures d'efficacité des produits de protection solaire
		• Groupe de travail club cosmétique 2020
		• Groupe de travail essais cliniques - encadrement
		• Groupe de travail allégations révision du code produits cosmétiques de l'ARPP
		• Comité d'orientation - Audits mutualisés
		• Comité de qualification - Audits mutualisés
61		• Département juridique et social
		• Groupe de travail juridique relatif au projet de loi sur l'équilibre des relations commerciales agricoles et alimentaires
		• Groupe de travail distribution sélective
		• Groupe de travail tableau de concordance (lutte contre la contrefaçon)
		• Réunion sociale du 25 janvier 2018 : «Ordonnances travail : quel impact sur les TPE/PME ?»
		• Réunion sociale du 30 janvier 2018 : Le nouveau droit des données personnelles : risques et solutions, quelle feuille de route d'ici Mai 2018 ?



FEBEA

FÉDÉRATION DES
ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

137 rue de l'Université - 75007 PARIS

Tél. 01 56 69 67 89

www.febea.fr

